

DELIBERATION CR010-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 21 mars 2023 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la recherche du 17 octobre 2022

La Commission de la Recherche réunie le 27 mars 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la commission recherche du 17 octobre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 31 mars 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 03 avril 2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
17 octobre 2022

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 27 mars 2023*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 17 octobre 2022 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. SIMONEAU.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Excusé
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Excusée, donne procuration à Dimitri BREARD
ALLAIN Philippe	Excusé
AUBOURG Sébastien	Excusé, donne procuration à Philippe BLANCHARD
BARICHARD Vincent	Présent
BEHUET Corentin	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Présent
CAMUS Sandra	Présente, arrivée à 14h50
CANEVET David	Absent
CHEN Jaspe	Présente
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Présent
CONTE Sabrina	Excusée
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Excusé
DENÉCHÈRE Yves	Présent
DUPARC Caroline	Excusée, donne procuration à Philippe SIMONEAU
EL BICHR Meryem	Présente
GRATTON Emmanuel	Présent
JUSSIEN Christelle	Excusée, donne procuration à Vincent BARICHARD
LAGARCE Frédéric	Absent
LANDÈS Claudine	Excusée, donne procuration à Nicolas CLERE
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Présente
LONG Martine	Excusée, donne procuration à Bruno DAUCÉ
MALLEGOL Patricia	Excusée
MANN Etienne	Absent
MARCHAIS Véronique	Présente
MATHIEU Elisabeth	Excusée, donne procuration à Yves DENECHERE
MOJTAHID Meryem	Excusée, donne procuration à Philippe SIMONEAU
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente
PERCHEPIED Laure	Excusée, donne procuration à Hélène LIBOUBAN
POINT Laetitia	Absente
ROUSSEAU Audrey	Excusée, donne procuration à Hélène LIBOUBAN
ROY Pierre-Marie	Présent
VAUDEL Gwenaëlle	Présente
VIGNON-BARRAULT Aline	Présente, arrivée à 15h05

Membres à titre consultatif présents :

Philippe LERICHE, Directeur de l'UFR Sciences

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MathSTIC

Nathalie CLOT, Directrice du Service Commun de la Documentation et des Archives

Personnes invitées par le Président :

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales	1
1.1 Projet ANR CLASS	1
1.2 Open Access Week	2
1.3 Wiley : accords transformants	3
1.4 Comité Ethique Recherche UA - Bilan d'activité	5
1.5 MIR 2023	7
2. Prospectives et moyens	10
2.1 AAP petits équipements - Vote	10
3. Vie des laboratoires	12
3.1 AAP interne 2019 - Présentation du projet COCAGNE par Florent QUELLIER – information	12
4. Questions diverses	13
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 17 octobre 2022	14

M. SIMONEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h30. A l'ouverture de la séance du 17 octobre 2022, 28 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 18 membres présents et 10 membres représentés). Il fait état des présents et des excusés.

M. SIMONEAU souhaite la bienvenue à Mme Catherine PASSIRANI, nouvelle vice-présidente International et Égalité, qui ne peut pas être présente à cette Commission de la Recherche. Suite au départ de Mme Isabelle RICHARD, qui a pris la tête de l'École des Hautes Études en santé publique de Rennes, le Conseil d'administration de l'Université d'Angers a élu mercredi 28 septembre, sur proposition du président, Mme Françoise GROLLEAU en qualité de première vice-présidente en charge du Conseil d'administration, et Mme Catherine PASSIRANI, nouvelle vice-présidente International et Égalité.

1. Informations générales

1.1 Projet ANR CLASS

M. SIMONEAU rappelle que ce projet a été déposé dans le cadre d'un appel à projet de l'ANR intitulé "SAPS/CSTI-générique 18/19". Il est financé dans le cadre des 1 % Science Ouverte de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). La cible était les projets ANR génériques financés en 2018 et 2019 et coordonnés par les établissements. Cela concernait 7 projets pour l'Université d'Angers dont 4 PRC et 3 JCJC auxquels s'est rajouté 1 JCJC coordonné par l'INRAE. 4 pôles sont concernés (LL-SHS, Matériaux, Végétal et Environnement, Santé), sachant qu'il était possible de demander à l'ANR un maximum d'aide de 2,5 k€ par projet pour mettre en place une opération Science Ouverte. La proposition de l'Université d'Angers a été de soumettre un projet global regroupant l'ensemble des projets éligibles, ce qui permettait de demander une aide de 20 k€ et d'être un peu plus ambitieux. Cette proposition a été soumise aux porteurs des projets qui ont tous donné leur accord pour suivre cette voie. L'aide accordée est finalement de 31 360 €. La durée du projet est de 36 mois, à compter du 13 juillet 2022, date de notification.

Le projet dispose de plusieurs étapes. La première étape consistait à définir un fil conducteur entre les projets concernés. Le fil conducteur a trait aux Enjeux sociétaux : Transformations urbaines (SCAENA), Transitions alimentaires (DESWITCH, CRI-KEE), Questions de filiations et identités (FILIAM), Transitions énergétiques (MORELESS), Crise environnementale (RECHERCHE), Vieillesse et Santé (ESTROSHEAR), Résistance aux antibiotiques (CARBOMIC). Il fallait ensuite élaborer un projet alliant Sciences participatives (lycéens), médiation et diffusion scientifique. Le projet "Enjeu[x] : la recherche en SHS, c'est pas sorcier" coordonné par Mme Nadja Maillard et financé dans le cadre de l'AMI interne Sciences Participatives 2022 a servi de modèle.

Le déroulé prévu du projet est le suivant :

- Année 1 (2022-2023) : établir un partenariat avec des établissements scolaires du 49 pour inscrire le projet dans le cadre du programme de Terminales
- Année 2 (2023-2024) : Appropriation par chaque groupe du projet choisi (accompagnement par des scientifiques dont éventuellement doctorants impliqués dans le projet)

- Année 2 (2023-2024) : Accompagné par des professionnels de la médiation scientifique, chaque groupe pourra partager ce qu'il a compris des enjeux sociétaux du projet ANR choisi mais aussi ce que cette recherche lui inspire. Réaliser une production accessible au grand public via un média de leur choix (mini BD, captation vidéo, concours photo, ateliers, expositions (itinérantes modulables, virtualisation d'exposition, art vivant, promenade scénographiée...)
- Année 3 (2024-2025) : les productions réalisées seront diffusées vers le grand public par le biais de différents canaux : Manifestations de type Faites de la Science, Nuit des Chercheurs, Expositions, Chaîne Youtube de l'Université d'Angers... (en présence si possible des lycéens ayant conçu ces productions)

M. DENÉCHÈRE aimerait savoir comment est ventilée l'enveloppe.

M. SIMONEAU explique que la mission a été confiée à Mme GUILLAUMAT qui a été recrutée sur l'UA Culture. Il est lui-même officiellement coordinateur de ce projet parce qu'il l'a corédigé avec les porteurs de projet mais il n'a ni le temps ni les compétences pour le mettre en œuvre. C'est la raison pour laquelle Mme GUILLAUMAT a été recrutée et pourra y consacrer une partie de son temps. L'accompagnement de la médiatisation sera par ailleurs sous-traité et une grande partie du budget y sera consacré. Le reste des fonds concernera des fournitures et des déplacements.

1.2 Open Access Week

M. SIMONEAU annonce que l'Open Access Week aura lieu du 7 au 10 novembre 2022. L'Université d'Angers est engagée depuis une dizaine d'années dans tout ce qui est Science Ouverte, Science et Société, et organise certains événements. Il est prévu, le 7 novembre, une réunion de lancement de cette semaine de l'Open Access avec une table ronde sur le thème « Ouvert pour la justice climatique ». Des ateliers seront organisés le 8 novembre en lien avec la BU d'Angers sur le plan de gestion des données de la recherche, les droits d'auteur et le dépôt sur HAL. Il y aura une présentation de "The Conversation" et une formation doctorale intitulée « Indicateurs, classements et évaluation de la recherche à l'heure de la Science ouverte » le 10 novembre.

La collaboration entre la DRIED et la BU d'Angers met l'accent sur :

- Les actions menées et les projets en cours à l'Université d'Angers en faveur de l'Open Access (Mandat de dépôt ; Bonus Open Access ; Refonte du portail institutionnel HAL | UA...)
- Les Services d'Appui à la Recherche (SAR) proposés à la BU d'Angers notamment au niveau des données de la Recherche et de leur traitement
- Les changements récents à l'échelle nationale et internationale autour de la publication en Open Access (Développement de la voie Diamant, Enquêtes sur les APC à l'Université d'Angers...)
- Les droits dont disposent les chercheurs sur leurs publications et la possibilité de les déposer en texte intégral dans HAL selon leur version
- La sensibilisation des doctorants aux nouveaux enjeux des indicateurs, des classements et de l'évaluation de la recherche à l'heure de la Science ouverte

1.3 Wiley : accords transformants

Mme CLOT explique que les accords transformants sont une tentative de passer de modalités de "payer pour lire" à des modalités de "payer pour publier". Jusqu'à présent, le financement était assuré par les services documentaires. Un accord global de publication en Open Access à coût nul (ou réduit) et de lecture (Publish & Read) a été négocié au printemps 2022 par le consortium Couperin pour les revues de l'éditeur Wiley. Les collègues de l'Université d'Angers peuvent continuer à lire ce qui se publie, tout en ayant la possibilité de mettre directement en accès ouvert leurs publications. Cet accord se traduit par un marché négocié et un groupement de commandes porté par l'ABES pour 129 établissements, dont l'Université d'Angers, et ce pour trois ans (2022-2024). Il ouvre le droit aux chercheurs d'une part de publier en libre accès sans coût d'APC (Article Processing Charges) et/ou avec une remise sur les frais d'APC, et d'autre part d'accéder à l'ensemble des 1 430 revues de la collection Database de Wiley via l'accès BUA. Le stock de droits pour le consortium (et non propre à chaque établissement) est de 2 757 en 2022 (plus que 1 900 environ au 7 octobre 2022). En cas d'épuisement du stock de droits, la publication en Open Access redevient payante mais optionnelle (remise de 15 % alors applicable sur les APC). Les auteurs exercent leurs droits de publication en Open Access via le workflow Wiley, après l'acceptation de leur article. Ils indiquent leur établissement (Université d'Angers) et choisissent parmi trois options de licence Creative Commons (licence CC-BY recommandée). À ce jour, 8 auteurs affiliés à l'Université d'Angers ont vu leur frais de publication Open Access pris en charge.

Les accords transformants visent à une transition du modèle traditionnel d'abonnement payant à des revues vers celui du libre accès aux articles. Cette transition passe par une 1ère étape qui consiste à coupler les dépenses d'abonnement en lecture d'articles non librement accessibles aux dépenses de publication d'articles en libre accès. La 2nde étape devrait passer par la conversion des dépenses d'abonnements en dépenses dédiées au libre accès pour un modèle de revues en libre accès total.

Une autre voie consiste à demander aux chercheurs de déposer leurs travaux en accès libre dans une archive ouverte HAL pour en faciliter la lecture et pour être à la table des négociations en tant que chercheur. Le dépôt sur HAL, daté et permanent, protège du plagiat. Il garantit l'antériorité, en plus d'être moissonné par les détecteurs de plagiat. HAL offre les meilleures garanties de signalement, de pérennité d'accès et de respect des droits d'auteur, contrairement aux réseaux sociaux académiques.

L'accord Wiley est une première étape et l'accord Elsevier, au niveau national, prévoit des ristournes sur les articles publiés en Open Access.

M. SIMONEAU pense que l'information n'est pas encore vraiment passée auprès des chercheurs puisqu'il s'agit d'un modèle nouveau. L'Université d'Angers fera le maximum pour diffuser une information la plus exhaustive possible. Il invite les chercheurs à aller regarder dans leur discipline quels sont les journaux de Wiley dans lesquels ils peuvent publier.

Mme CLOT précise que les sociétés savantes choisissent leurs éditeurs et les revues peuvent passer régulièrement d'un éditeur à un autre.

M. SIMONEAU signale que ce dispositif ne concerne pour l'instant qu'un éditeur mais il espère que les choses vont évoluer progressivement et que la plupart des grands éditeurs vont suivre le mouvement pour arriver à une couverture importante de la prise en charge des APC par l'institution et pas directement par les dotations de laboratoire.

M. SAUBION rappelle qu'il existe un autre modèle à travers l'Open Access gratuit. Les collègues de mathématiques ont utilisé leur Labex Henri Lebesgue pour créer des annales dans le but de remplacer des revues chez des éditeurs payants. Plusieurs laboratoires en mathématiques utilisent le même procédé, ce qui permet de construire quelque chose. M. SAUBION pense qu'il serait intéressant que ses collègues puissent venir présenter leur expérience en Commission de la Recherche.

M. SIMONEAU indique que les collègues étaient déjà venus en conférence des directeurs d'unité. Il faut savoir que de nombreux chercheurs restent attachés aux journaux qui ont une certaine notoriété dans leur domaine et qui ont des difficultés pour aller vers des formes de publication moins dépendantes des éditeurs. L'autre dimension a trait au modèle de l'évaluation de la recherche. Tant que le modèle d'évaluation de la recherche ne progressera pas, les universités resteront prisonnières de ces revues qui ont, soi-disant, de la notoriété. Il se souvient de la tenue de conférences sur les différents modèles lors d'un Open Access Week, il y a quelques années. Un comité éditorial d'une revue avait notamment décidé de s'autonomiser et de créer sa propre revue.

Mme CLOT estime que les sociétés savantes peuvent donner le tempo en choisissant un modèle ou un autre.

M. SIMONEAU confirme que de nombreux modèles existent et ne prétend pas que le modèle présenté aujourd'hui est parfait. Pour autant, il pourrait s'agir d'un modèle de transition et d'un moyen pour diffuser dans la communauté l'usage de l'Open Access à un prix moindre.

Mme CLOT ajoute que les accords transformants ne font pas bouger les stratégies d'acteurs. Les sociétés savantes continuent de se faire financer et peuvent organiser des congrès. Les chercheurs ont leurs habitudes et leurs repères. Les éditeurs maintiennent leur masse salariale et leur R&D. Les bibliothèques continuent d'être des intermédiaires. Il ne faut pas perdre de vue que l'un des enjeux est la science ouverte, dans une recherche massivement financée par le public, est que les résultats de cette recherche soient réellement accessibles au plus grand nombre, y compris aux Pays du Sud. L'objectif est de faire en sorte que cet accès reste garanti au plus grand nombre, le plus longtemps possible.

M. SAUBION sait que les pratiques sont différentes dans les laboratoires concernant les APC. Les collègues en informatique publient beaucoup dans des actes de conférence qui ont une valeur équivalente aux revues. L'inscription à la conférence permet de payer des frais de publication implicites et il ne reste pas forcément de budget pour aller payer des droits d'Open Access. Il est maintenant intéressant d'avoir une vision au niveau de l'Université et de transférer une partie des fonds pour payer les droits d'Open Access.

M. ROY évoque la question de l'intégrité scientifique. Un des éléments importants pour favoriser l'Open Access et la diffusion scientifique est aussi de publier en amont les protocoles d'étude. Il est assez surpris qu'il n'y ait pas un moyen de publier des protocoles d'étude de façon ouverte. Il est important de publier mais il est aussi important de faire ce qu'on a dit qu'on ferait et de dire ce qu'on a fait.

Mme CLOT pense qu'il y a énormément de travail à faire en lien avec l'éthique de la recherche. L'ancien modèle de publication est caduque et il va falloir plein d'acteurs pour inventer les nouveaux modèles. Elle garde quand même en tête la nécessité de pérenniser les résultats de recherche pour ne pas avoir à réinventer les choses de génération en génération. Il ne faut pas oublier que publier c'est éviter d'oublier.

1.4 Comité Ethique Recherche UA - Bilan d'activité

M. SIMONEAU informe que le Comité Ethique Recherche (CER) évoluera à partir de janvier 2023 pour couvrir le périmètre de Le Mans Université en plus de celui de l'Université d'Angers. À l'occasion de la transformation de ce "CER établissement" en "CER ComUE", M. SIMONEAU en profite pour présenter le bilan d'activité du CER UA depuis sa création. Il rappelle que la Loi Jardé a pour vocation d'encadrer l'éthique de la Recherche Impliquant la Personne Humaine (RIPH). Toutes les RIPH, c'est-à-dire les recherches organisées et pratiquées sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales doivent recevoir un avis favorable du Comité de Protection des Personnes (CPP).

Les projets de recherche impliquant des personnes mais ne relevant pas du dispositif de la Loi Jardé, peuvent faire l'objet d'un examen du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) mis en place à l'Université d'Angers en 2018. Le CER vise à garantir la déontologie des protocoles de recherche et émet un avis sur les projets. Cet avis est de plus en plus important puisqu'un certain nombre de financeurs le demandent dorénavant avant d'accepter définitivement le financement de cette recherche. C'est le cas des projets qui passent par la Commission Européenne et des recherches qui sont conduites dans le cadre des projets ANR. Il est aussi question de répondre aux contraintes imposées par les éditeurs scientifiques qui exigent l'obtention d'un avis d'un comité d'éthique pour publier.

Un chercheur qui souhaite entrer dans cette démarche doit remplir un questionnaire sur le champ d'application pour savoir si son projet relève d'un CPP, du CER ou d'aucun comité. Le dossier de saisine est téléchargeable en ligne et doit être transmis trois semaines avant le CER ciblé. Les projets concernés sont les suivants :

- Les projets de recherche individuels (y compris les thèses), ou collectifs, hors rapports de fin d'étude ou thèses de médecine
- Les projets dont la gestion financière est assurée par l'UA sont prioritaires
- Les projets dans presque toutes disciplines
- Les projets dont les inclusions n'ont pas commencé

En termes de composition, le VP recherche et le VP délégué à la valorisation sont membres statutaires de la Commission. Elle est aussi composée de 3 représentants des SFR et pôles, désignés par le Bureau de la Commission de la Recherche, 3 enseignants chercheurs ou chercheurs élus par la Commission de la Recherche, 1 doctorant élu par la Commission de la Recherche et des invités (Délégué à la protection des données (DPD), Directrice de la DRIED ou son représentant et Responsable du Userlab).

M. SIMONEAU comptabilise 2 saisines en 2018 pour arriver à 17 saisines en 2022, sachant que l'année n'est pas encore terminée. L'Université d'Angers est quelquefois sollicitée par des établissements extérieurs pour traiter certains de leurs dossiers (Université de Bretagne Occidentale, Université Paris Nanterre, Université Bretagne Sud...). 81 % des demandes concernent tout de même des laboratoires de l'Université d'Angers. Une grande variété de sujets sont abordés, essentiellement en Sciences Humaines et Sociales. Les thématiques en lien avec les disciplines de Psychologie sont fortement représentées (48 % des dossiers). Un nombre important de sujets sont portés par des enseignants-chercheurs mais il y a aussi beaucoup de demandes dans le cadre de thèses.

Depuis 2018, il y a eu 17 CER (environ 4 à 6 par an) et 52 saisines avec une tendance à la hausse ces dernières années mais celle-ci est nationale. M. SIMONEAU recense 5 dossiers non traités (CER non compétent, dossiers hors champ CER UA ou dossiers incomplets) et 2 auditions de porteurs de projets pour demander des clarifications ou des renseignements complémentaires.

Le dossier de saisine est constitué du formulaire explicitant la démarche, du document de recueil de consentement des participants et du document d'information destiné aux participants. Il y a 1 rapporteur par dossier pour l'évaluer. Les dossiers sont déposés sur la plateforme à disposition des membres du CER pour consultation et une discussion s'engage sur chaque dossier en séance. Les recommandations les plus fréquentes émises par le CER UA portent sur les points suivants :

- Modalités d'anonymisation des données
- Modalités de conservation des données
- Adresse de contact universitaire générique

M. SIMONEAU annonce donc que le CER travaillera dorénavant sur un périmètre qui prendra en compte l'Université d'Angers et la ComUE, ce qui engendre une évolution. Dès lors, l'adaptation du fonctionnement du CER passe par :

- L'étude de la volumétrie prévisionnelle (sur la base des données UA + LMU)
- L'actualisation de la procédure UA
- L'évaluation de la charge de travail administrative
- La rédaction du règlement intérieur sur la base du RI CER UA
- La composition du nouveau CER ComUE avec intégration des membres LMU
- Une campagne de communication (Newsletter, site web ComUE)

M. GRATTON aimerait savoir si des conseils peuvent maintenant être donnés en amont de telle sorte que certaines procédures soient systématisées.

M. SIMONEAU explique que le formulaire va quelque peu évoluer pour bien indiquer les recommandations les plus fréquentes. Il est aussi maintenant plus facile de traiter les dossiers avec des personnes qui ont une certaine expérience et qui savent ce qui est important de regarder dans le dossier.

1.5 MIR 2023

M. SIMONEAU effectue un point d'information sur l'empreinte carbone des Mobilités Internationales Recherche (MIR) 2023. Il rappelle que l'objectif de l'appel à projet MIR est de favoriser l'attractivité et le rayonnement de la recherche et de la formation doctorale de l'Université d'Angers en Europe et à l'international. Il vise à financer des mobilités entrantes et sortantes. Deux sessions sont programmées en 2023 :

- MIR Session 1 du 1er janvier au 31 juillet 2023
- MIR Session 2 du 1er août au 31 décembre 2023

Cet appel à projet concerne tous les personnels (enseignants-chercheurs, doctorants hors doctorants en co-tutelle de thèse sauf si demande argumentée, BIATSS) impliqués dans les activités de recherche à l'Université d'Angers. L'enveloppe disponible est de 100 000 € et les critères de priorisation sont les suivants :

- Intégration du projet dans la politique scientifique de l'unité de recherche et de la politique internationale de l'UA (liens IRP/IRL, Alliance européenne...)
- Capacité à cofinancer le projet
- Participation à la réduction de l'empreinte carbone

M. SIMONEAU effectue un focus sur ce dernier critère qui constitue une nouveauté. Le premier moyen est de privilégier le train par rapport à l'avion pour des distances qui le permettent. Il faut aussi adapter la durée du séjour en calculant le bilan carbone par jour par l'intermédiaire de divers simulateurs. Tous les déplacements supérieurs à 100 kg de CO2 par jour et par personne ne seront pas financés par l'Université d'Angers. Il sera enfin demandé de calculer la compensation carbone. La somme sera ainsi déduite de la subvention accordée et reversée à une ONG qui collecte ce type de compensation carbone.

Le bilan carbone moyen des déplacements dans le cadre de l'appel à projet MIR 2022 est de 67,5 kg de CO2 par jour. Une limite à 67,5 kg de CO2 par jour aurait obligé les chercheurs à rester plus longtemps sur place d'où des problèmes de logistique et un risque d'augmentation significative de frais de séjour. C'est la raison pour laquelle le bureau de la Commission de la Recherche a fixé à la limite à 100 kg de CO2 par jour comme critère d'éligibilité.

M. ROY trouve qu'il s'agit d'une bonne initiative. Personnellement, il n'a jamais demandé de remboursement de ses déplacements par l'Université d'Angers et il découvre aujourd'hui qu'ils pouvaient être pris en charge par l'établissement.

M. SIMONEAU précise que l'Université d'Angers ne finance pas des déplacements pour des colloques. L'établissement peut prendre en charge des déplacements dans le cadre institutionnel. Un collègue qui représente l'Université dans une instance nationale ou internationale peut ainsi avoir son déplacement pris en charge. Par ailleurs, le déplacement d'un enseignant-chercheur dans le cadre de sa recherche est normalement pris en charge par le laboratoire, mais pas en central.

M. DAUCÉ trouve le dispositif intéressant et pertinent. Il aimerait savoir si ce critère sera pris en compte dans d'autres dispositifs.

M. SIMONEAU pense qu'il y a des chances puisque cet élément entre dans la politique globale de l'Université d'Angers et d'autres établissements. La question s'est posée sur ce que faisaient les organismes nationaux de recherche. Il n'a rien identifié à ce titre dans le dispositif de mobilité du CNRS. L'INRAE n'a pas ce type d'aide à la mobilité à sa connaissance. Il s'agit pour l'instant d'une expérimentation et il faudra voir dans les années futures si le dispositif doit évoluer, notamment en termes de seuil à 100 kg de CO2 par jour. Il n'est pas non plus question d'interdire aux collègues de se déplacer sur des longues distances dans le cadre de la recherche.

M. DAUCÉ note que l'accès aux colloques serait limité avec ce dispositif.

M. SIMONEAU explique que l'Université soutient l'organisation du colloque sur place mais ne finance pas les déplacements des collègues externes. Il en va donc de la responsabilité des établissements où ils sont en poste de se positionner. La question est effectivement pertinente mais il pense que c'est davantage aux organisateurs de colloques d'y réfléchir. Il sait aussi qu'il est difficile de mener une recherche sans dimension internationale et la visioconférence ne remplace pas tout. Il s'agit surtout de faire réfléchir les chercheurs pour qu'ils sachent réellement si leur déplacement est indispensable ou pas. Si celui-ci est indispensable, ils doivent calibrer leur projet de façon à ce qu'il soit éligible.

M. DAUCÉ sait qu'un laboratoire de l'Université de Toulouse ne finance plus de déplacement Toulouse-Paris en avion et est passé aux repas végétariens dans cette logique de diminution de l'empreinte carbone. Il note donc que de plus en plus de laboratoires prennent des décisions en ce sens et aimerait savoir si certains laboratoires de l'Université d'Angers ont mis en place des dispositifs similaires.

M. SIMONEAU indique qu'un travail est lancé sur la labellisation DD&RS qui intègre ces aspects. Pour autant, des universités sont bien plus avancées sur le sujet que l'Université d'Angers. Il cite l'exemple de l'Université de Rouen Normandie qui a effectué une étude au sein de ses laboratoires.

M. DAUCÉ pense que les ateliers de la Fresque du Climat ou de la Fresque du Numérique sont assez simples à mettre en place et permettent de sensibiliser la communauté.

M. SIMONEAU sait que la Fresque du Climat a été proposée dans certaines composantes dont Polytech.

M. DAUCÉ informe que la Fresque du Numérique est proposée à l'IAE qui va aussi relancer une formation d'animateurs parce que la difficulté est de trouver des animateurs. Il serait intéressant de savoir qui est formé sur ces ateliers pour pouvoir faire appel à eux.

M. SIMONEAU retient l'idée. Il suggère aussi aux collègues de calculer leur empreinte carbone dans leur trajet domicile-travail, comme cela a été fait au niveau de la DRIED.

M. BLANCHARD explique que le CNRS essaie de lancer des actions dans le cadre du développement durable depuis quelques années, et il annonce que le laboratoire Moltech mettra prochainement en place un référent développement durable et un petit groupe de discussion sur ce sujet. Selon lui, le CNRS se repose sur les laboratoires pour développer leur propre politique.

Un membre de la Commission Recherche informe qu'elle a assisté à une conférence organisée par le CNRS sur ces questions. Elle a eu l'impression que le CNRS avait la volonté d'entrer dans la démarche mais ne proposait pas réellement de solutions aux laboratoires. Le CNRS dit qu'il faut diminuer l'empreinte carbone et avoir des déplacements raisonnés et respectueux de l'environnement mais alerte aussi sur l'empreinte numérique à laquelle les personnes ne pensent pas spontanément et dont l'empreinte carbone est loin d'être négligeable. Il vaut mieux parfois faire un déplacement en train qu'organiser une visioconférence.

M. SIMONEAU explique que l'empreinte du numérique est moins du ressort de la DRIED et davantage de la direction du numérique.

Mme VAUDEL signale avoir été alertée par la direction de la communication sur la consommation parfois excessive des sites web des laboratoires. Une page dédiée sur le site de l'Université d'Angers peut parfois être plus intéressant que d'avoir son propre site web.

M. SIMONEAU retient l'idée de demander aux collègues de la direction du numérique de faire une présentation sur ce sujet lors d'une Commission de la Recherche ou d'une conférence des Directeurs d'Unités.

M. DENÉCHÈRE évoque la dernière réunion des Directeurs d'Unités à l'INSHS où il était demandé de se restreindre en termes de déplacement et, dans le même temps, de créer des laboratoires internationaux, ce qui est assez paradoxal. Le référent du CNRS a pointé effectivement du doigt les envois de mails mais a surtout dit que le plus catastrophique était de produire des machines. Il faudrait une communication logique sur ce point.

M. SIMONEAU ne se sent pas spécialiste pour faire une présentation de ce type. Il y a énormément de choses à prendre en considération sur les aspects du numérique et il vaut mieux que ce soit quelqu'un qui soit expert qui vienne en parler. Adopter une conduite qui paraît sensée est difficile parce qu'on est parfois face à des injonctions contradictoires.

Mme VAUDEL indique que le seul message clair qu'elle a reçu à la réunion à laquelle elle a assisté était de raisonner les achats d'outils informatiques et de les mutualiser. Or, quelqu'un a répondu dans l'assistance qu'il faudrait aussi que la tutelle ne donne pas des budgets qu'il faut absolument dépenser avant la fin de l'année, qui incitent à faire de multiples achats à l'année n alors qu'ils pourraient être étalés sur plusieurs années.

M. SIMONEAU reconnaît que le budget recherche de l'établissement répond à la même contrainte. Un budget "petit équipement" a ainsi été lancé en catastrophe car toutes les lignes budgétaires n'ont pas été dépensées. Si ces crédits ne sont pas dépensés cette année, ils partiront dans le fonds de roulement de l'Université d'Angers et ne reviendront pas à la recherche.

Mme VAUDEL pense que ce message doit être passé à ceux qui incitent les établissements à opérer de tels ajustements car ils ont une grande part de responsabilité.

M. SIMONEAU estime que ce message devrait être porté par France Universités. Certaines universités arrivent à faire un semblant de report de crédits d'une année sur l'autre, ce qui demande un peu de gymnastique.

M. DAUCÉ indique que Thierry OGER a participé à l'animation sur la Fresque du Climat et est compétent sur ces questions. La Fresque du Numérique est un atelier de trois heures qui est assez simple à organiser.

M. SIMONEAU signale aussi que la crise sanitaire a montré tout l'intérêt à ce que chaque collègue dispose d'un ordinateur portable pour continuer à maintenir une activité si le lieu de travail n'est plus accessible. La problématique ne peut donc pas être résolue uniquement en achetant des ordinateurs collectifs. Pour autant, il est possible de recycler d'anciens ordinateurs présents dans les laboratoires. En tout état de cause, il retient l'idée d'une présentation sur ces éléments.

M. ROY pense qu'il est important d'avoir une vision claire mais cette question déborde de la Commission de la Recherche. Il évoque notamment l'évolution pédagogique, avec la multiplication d'enseignements en ligne avec des vidéos très lourdes en termes de poids numérique. Les cours sont dorénavant enregistrés en même temps qu'ils sont dispensés. Il faudrait avoir des données précises pour connaître les enjeux.

M. SIMONEAU souhaite qu'il soit donné un même discours en recherche et en pédagogie à destination des enseignants-chercheurs.

2. Prospectives et moyens

2.1 AAP petits équipements - Vote

M. SIMONEAU rappelle qu'un appel à projet flash a été lancé en septembre pour l'acquisition de petits équipements avant la fin de l'année 2022. L'enveloppe disponible a été calibrée à 25 000 €. 15 dossiers ont été soumis pour un montant de 110 263 €, ce qui signifie qu'une sélection doit être effectuée. Le bureau de la Commission de la Recherche propose d'établir un certain nombre de critères pour retenir les dossiers. Les critères retenus sont les suivants :

- Jouvence lorsque l'équipement était classé n°1 par l'unité
- Cofinancement
- Impact positif sur la consommation de fluide

M. SIMONEAU présente les dossiers reçus qui concernent tous les pôles hormis le pôle LL-SHS qui a fait savoir qu'il ne se sentait pas réellement concerné par cet appel à projet. Tous les dossiers qui correspondaient à des jouvences ont été retenus quand ils étaient classés n°1 par l'unité concernée et à la hauteur de ce qui était demandé. Par ailleurs, il a été pris en considération des équipements sur lesquels les laboratoires proposaient de faire un cofinancement de 50 % ou plus. Les dossiers retenus en liste principale sont les suivants :

- Pôle Végétal et Environnement, IRHS, Agitateur orbital, subvention de 3 229,27 €
- Pôle Végétal et Environnement, SONAS, Refroidisseur-réfrigérant, subvention de 4 119 €
- Pôle Végétal et Environnement, BiodivAG, Stéréomicroscope ZEISS Stemi 508 équipé AxioCam 208 color, subvention de 2 086,16 €
- Pôle Santé, MINT, Station d'impression 3D Asiga Max X 27, subvention de 3 649 €
- Pôle Santé, CRCI2NA, Congélateur à -80°C, subvention de 10 000 €
- Pôle Matériaux, Moltech Anjou, Système de distillation sécurisé 8 voies, subvention de 6 000 €
- Pôle Math-STIC, LERIA, Commutateurs, subvention de 4 000 €

Le total des subventions est de 33 083,43 €, soit un montant supérieur de 8 000 € à l'enveloppe disponible. Le bureau de la Commission de la Recherche propose de prendre la somme manquante sur le fonds d'intervention, ce qui permettrait de contenter toutes ces demandes. Le fonds d'intervention est en général utilisé pour des maintenances d'équipement, des soutiens de projets de valorisation, des soutiens pour l'organisation d'un événement, etc. Toutes ces demandes passent en Bureau de la Commission de la Recherche qui décide d'octroyer ou non les financements demandés.

Deux dossiers sont par ailleurs retenus en liste complémentaire au cas où des projets ne pourraient pas être réalisés dans les temps :

- Pôle Santé, MITOVASC, Centrifugeuse réfrigérée de paillasse, subvention de 5 358,30 €
- Pôle Matériaux, LPHIA, 2 filtres optiques fibrés accordables en longueur d'onde et bande passante, subvention de 2 463,54 €

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche les résultats de l'AAP petits équipements.

Les résultats de l'AAP petits équipements sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour

3. Vie des laboratoires

3.1 AAP interne 2019 - Présentation du projet COCAGNE par Florent QUELLIER – information

M. QUELLIER présente le projet COCAGNE issu de l'appel à projet de la Commission de la Recherche en 2019. Le pays de Cocagne est une utopie médiévale. Le premier texte de Cocagne date du XIII^e siècle et il s'agit d'un pays de l'abondance alimentaire, de la liberté, sans morale, sans culpabilité, de la jeunesse perpétuelle, sans maladie, sans guerre et sans intervention du discours culpabilisant de l'Église. Le pays de Cocagne a l'avantage d'avoir été présent dans d'autres pays européens, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Pologne. Il a surtout été travaillé par les littéraires et dans une approche qui relève davantage de la philologie que de l'alimentation et des végétaux présents.

Son premier objectif était d'établir un corpus raisonné des versions littéraires et iconographiques des Pays de Cocagne européens entre le XIII^e et le XVIII^e siècle. Il s'agissait également de mener, pour les végétaux et les paysages, une étude comparatiste à la fois dans le temps et dans l'espace des différentes versions repérées. Ses travaux de recherche portent à la fois sur l'histoire du végétal et sur l'histoire de l'alimentation. Enfin, il souhaitait constituer un réseau de chercheurs et de chercheuses sur les Pays de Cocagne.

Ce projet a été impacté par les deux confinements et les obligations de service liées à la direction du département d'histoire puisqu'il a accepté cette fonction en 2020, ce qui explique qu'une grande partie du budget n'a pas été dépensée. Il y a néanmoins des résultats scientifiques prometteurs. M. QUELLIER a ainsi pu travailler très rapidement avec des collègues littéraires de l'Université d'Angers, notamment Mme Isabelle Trivisani-Moreau et Mme Frédérique Le Nan, et d'autres établissements français et étrangers. Il a également effectué deux séjours, à Bologne et à Milan, pour travailler sur les cartes de Cocagne et l'iconographie dite populaire. Un travail de repérage des versions littéraires européennes des Pays de Cocagne a été réalisé en 2019-2020, ce qui a abouti à 73 Pays de Cocagne repérés alors que les travaux précédents faisaient état d'une quarantaine de Pays de Cocagne. M. QUELLIER évoque aussi une publication issue de plusieurs journées d'étude qui ont eu lieu à Angers, intitulée "Le pays de Cocagne, un texte voyageur du Moyen Age aux Temps modernes". Il a également publié en 2021 un encart important dans l'ouvrage *Histoire de l'alimentation. De la préhistoire à nos jours*. Son prochain livre paraîtra en octobre 2022 avec un chapitre sur la culture de la faim.

M. QUELLIER a réfléchi à la question de la création d'une bibliothèque numérique des Pays de Cocagne européens en Science ouverte car la science n'a d'intérêt que si elle est diffusée gratuitement. Ce travail a été mené par un groupe d'étudiants du Master 2 Sciences de l'Information et des Bibliothèques qui a dû réfléchir à l'habillage et ce qui devait être mis en avant concernant les Pays de Cocagne.

En termes de vulgarisation scientifique, M. QUELLIER cite la Nuit européenne des chercheurs qui s'est tenue à Angers le 24 septembre 2021, une conférence grand public pour Nantes Histoire le 22 novembre 2021 et un article grand public paru dans la revue *Historia* en mai 2022.

En termes de perspectives, M. QUELLIER travaille actuellement sur la rédaction d'un article sur « les végétaux du pays de Cocagne : reconsidérer la catégorie du gras ». Il mentionne aussi la co-organisation d'un colloque international sur culture matérielle et confessions religieuses à l'époque moderne à Lille les 8-9 juin 2023 mais aussi une communication, « Boire en Cocagne », lors du 65^{ième} Colloque d'Etudes Humanistes qui aura lieu à Tours du 26 au 29 juin 2023. Enfin, il envisage de déposer, à l'horizon 2023-2024, un dossier IUF senior sur les Pays de Cocagne avec une ouverture possible vers un projet ERC.

M. ROY aimerait savoir s'il existe un lien entre parler gras et les Pays de Cocagne.

M. QUELLIER explique qu'il est compliqué d'aller dans ce sens par les textes car il n'y a pas de dialogue. Il n'a pas d'idée sur la manière dont on peut parler en Cocagne. En revanche, il y a peut-être une interprétation possible du côté de l'iconographie. Le texte peut donner des informations que l'on n'a pas dans l'iconographie et inversement, d'où l'intérêt de travailler les deux en même temps.

M. SIMONEAU reconnaît que la période n'était pas idéale pour conduire ce travail mais de nombreuses choses ont été faites avec des valorisations, y compris grand public. Il a bien compris que ce projet s'inscrivait dans un projet plus large, à moyen terme, IUF-ERC. Il aimerait savoir s'il est aussi prévu une exploration des Pays de Cocagne du côté oriental.

M. QUELLIER travaille avec des collègues polonais et notamment un spécialiste de l'histoire de l'alimentation. Il compte travailler en collaboration avec lui pour aller plus loin en Europe centrale et Europe orientale afin d'identifier d'éventuels Pays de Cocagne. Pour autant, il ne pense pas trouver grand-chose car on va vite tomber dans l'aire d'influence de Byzance.

M. DAUCÉ aimerait savoir s'il y a aussi un lien avec la musique.

M. QUELLIER répond qu'il existe des chansons de Cocagne dès le XVI^e siècle. Cocagne est à la fois présent dans la chanson, le théâtre, la fable et des romans.

4. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

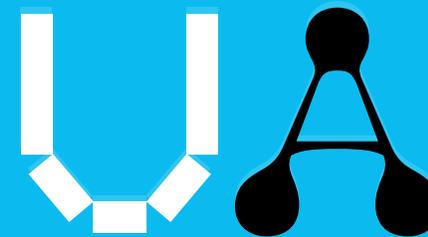
Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 17 octobre 2022

Commission recherche du 17 Octobre 2022



université
angers



Bienvenue à

Mme Catherine PASSIRANI

Vice-présidente International et Egalité

Suite au départ d'Isabelle Richard, qui a pris la tête de l'École des hautes études en santé publique à Rennes, le conseil d'administration de l'Université d'Angers a élu mercredi 28 septembre, sur proposition de son président Christian Roblédo, Françoise Grolleau en qualité de première vice-présidente en charge du conseil d'administration, et Catherine Passirani, vice-présidente International et Egalité.

Ordre du jour

1 - Informations générales

- Projet ANR CLASS
- Open Access Week
- Wiley : accords transformants
- Comité Ethique Recherche UA – Bilan d'activité
- MIR 2023

2 - Procès-verbal de la CR

3 - Prospective et moyens

- AAP petits équipements – Vote

4 – Vie des laboratoires

- AAP interne 2019 - Présentation du projet COCAGNE par Florent QUELLIER – information

Informations générales

- Projet ANR CLASS
- Open Access Week
- Wiley : accords transformants
- Comité Ethique Recherche UA – Bilan d'activité
- MIR 2023

Projet ANR CLASS

AAP ANR SAPS/CSTI-générique 18/19

Contexte

- Fin 2021, dans le cadre des 1% SO de la LPR, l'ANR lance l'AAP SAPS-CSTI 18/19
- Cible : projets ANR génériques financés en 2018 et 2019 et coordonnés par les établissements
- Pour l'UA :
 - ⇒ 7 projets (4 PRC + 3 JCJC) + 1 projet (JCJC) coordonné INRAE (mandat à l'UA)
 - ⇒ 4 pôles concernés (LL-SHS, Matériaux, Végétal, Santé)
 - ⇒ Demande d'aide max : 2,5 k€ par projet
 - ⇒ Proposition UA: soumettre un projet global regroupant l'ensemble des projets éligibles :
aide demandée : 20 k€ / **aide accordée : 31 360 €**
 - ⇒ Durée du projet : **36 mois** (démarrage au 13/07/2022 date de notification)

Le contenu du projet

- **Etape 1** - Définir un fil conducteur entre les projets

Les Enjeux sociétaux : Transformations urbaines (SCAENA), Transitions alimentaires (DESWITCH, CRI-KEE), Questions de filiations et identités (FILIAM), Transitions énergétiques (MORELESS), Crise environnementale (RECHERCHE), Vieillesse et Santé (ESTROSHEAR), Résistance aux antibiotiques (CARBOMIC).

- **Etape 2**- Elaborer un projet alliant Sciences participatives (lycéens), médiation et diffusion scientifique

Un Modèle : le projet *Enjeu[x] : la recherche en SHS, c'est pas sorcier* » coordonné par Nadja Maillard et financé dans le cadre de l'AMI interne Sciences Participatives 2022

Un partenaire privilégié : Terre des Sciences

Le déroulé prévu du projet

Année 1 (2022-2023)	Temps 1 : établir un partenariat avec des établissements scolaires du 49 pour inscrire le projet dans le cadre du programme de Terminales <u>Objectif visé</u> 1 groupe par projet
Année 2 (2023-2024)	Temps 2 : Appropriation par chaque groupe du projet choisi (<i>accompagnement par des scientifiques dont éventuellement doctorants impliqués dans le projet</i>)
Année 2 (2023-2024)	Temps 3 : Accompagné par des professionnels de la médiation scientifique, chaque groupe pourra partager ce qu'il a compris des enjeux sociétaux du projet ANR choisi mais aussi ce que cette recherche lui inspire. <u>Objectif visé</u> : réaliser une production accessible au grand public via un média de leur choix (mini BD, captation vidéo, concours photo, ateliers, expositions (itinérantes modulables, virtualisation d'exposition, art vivant, promenade scénographiée, ...))
Année 3 (2024-2025)	Temps 4 : les productions réalisées seront diffusées vers le grand public par le biais de différents canaux : Manifestations de type Faites de la Science, Nuit des Chercheurs, Expositions, Chaine Youtube de l'UA, ... (en présence si possible des lycéens ayant conçu ces productions)

POUR INFORMATION

Open Access Week

Rendez-vous les 7, 8 et 10 novembre 2022

Engagée depuis 2013 en faveur de l'accès ouvert aux publications, l'UA organise les 7, 8 et 10 novembre 2022 les rendez-vous de l'**Open Access Week** à destination des *chercheur·se·s, doctorant·e·s et personnels* (sur inscription)

LUNDI 7 NOVEMBRE :

- Réunion de **lancement OAW UA 2022** + **Table ronde** avec chercheurs UA invités sur le thème « *Ouvert pour la justice climatique* » (14H-17H, Salle Kahlo, MRGT)

MARDI 8 NOVEMBRE :

- Atelier **PGD & Données de la recherche** (10H-12H, Carré Carmin, BUA St-Serge)
- Atelier #1 **Droit d'auteur & dépôt sur HAL** (14H-16H, Salle Kahlo, MRGT)

JEUDI 10 NOVEMBRE :

- Présentation de **The Conversation** (09H-10H, Visio Teams)
- Formation doctorale « *Indicateurs, classements et évaluation de la recherche à l'heure de la Science ouverte* » (10H-13H, Visio Teams)
- Atelier #2 **Droit d'auteur & dépôt sur HAL** (14H-16H, Salle Kahlo, MRGT)





DRIED + BUA
07-10 novembre '22

Collaboration entre la **DRIED** et la **BUA** pour mettre l'accent sur :

Les **actions menées et les projets en cours à l'UA en faveur de l'OA** (e.g., Mandat de dépôt ; Bonus Open Access ; Refonte du portail institutionnel HAL | UA, ...)

Les **Services d'Appui à la Recherche (SAR) proposés à la BUA** notamment au niveau des données de la Recherche et de leur traitement

Les **changements récents à l'échelle nationale et internationale autour de la publication en Open Access** (Développement de la voie Diamant, Enquêtes sur les APC à l'UA, ...)

Les **droits dont disposent les chercheur·se·s sur leurs publications** et la possibilité de les déposer en texte intégral dans HAL selon leur version

La **sensibilisation des doctorant·e·s aux nouveaux enjeux** des indicateurs, des classements et de l'évaluation de la recherche à l'heure de la **Science ouverte**

The screenshot shows the HAL | UA website interface. At the top, it says 'HAL | UA Publications scientifiques de l'Université d'Angers'. Below this is a navigation bar with 'ACCUEIL', 'CONSULTER', 'ASSISTANCE', and 'OUTILS & SERVICES'. The main content area is divided into several sections:

- Accueil**: A welcome message for the archive of the University of Angers, mentioning that HAL | UA allows users to consult and deposit scientific publications.
- NOTICES AVEC FICHER**: A blue box showing the number '12 592'.
- NOTICES SANS FICHER**: A blue box showing the number '34 844'.
- PROPORTION D'OPEN ACCESS**: An orange box showing '33%'.
- Collections des unités de recherche à l'UA**: A list of research units with expandable buttons: 'Pôle Végétal & environnement | SFR QUASAV', 'Pôle Santé | SFR ICAT', 'Pôle Matériaux | SFR MATRIX', 'Pôle MathSTIC | SFR MATHSTIC', 'Pôle LL-SHS | SFR CONFLUENCES', and 'Collections thématiques UA'.
- Derniers fichiers déposés sur HAL | UA**: A list of recent uploads, including a paper by Margaux Lè, Pauline Quémart, Anna Potocki, Manuel Gimenes, David Chesnet, et al., and a book by Guy Trigalot and Victor Pavie.

POUR INFORMATION

Wiley

Accords transformants

Accord transformant *publish & read* 2022-2024 wiley x consortium couperin + ABES

WILEY



couperin.org

Consortium Unifié des Établissements Universitaires et
de Recherche pour l'Accès aux Publications Numériques



abes

agence bibliographique
de l'enseignement supérieur



- | Un accord global de publication en open access à coût nul (ou réduit) et de lecture (*Publish & Read*) a été négocié au printemps 2022 par Couperin pour les revues de l'éditeur Wiley
- | Cet accord se traduit par un marché négocié et un groupement de commandes porté par l'ABES pour 129 établissements, dont l'Université d'Angers, et ce pour trois ans (2022-2024)
- | Il ouvre le droit aux chercheurs d'une part de publier en libre accès sans coût d'APC (*Article Processing Charges*) et/ou avec une remise sur les frais d'APC, et d'autre part d'accéder à l'ensemble des 1430 revues de la collection Database de Wiley via l'accès BUA



Conditions pour publier sans frais en libre accès dans une revue wiley

Les auteurs de correspondance affiliés à l'UA peuvent publier en open access sans coût d'APC et sans embargo, dans les revues hybrides pluridisciplinaires éditées par **Wiley** ([liste complète disponible sur le site de Couperin](#))

Il est également possible de publier dans les revues en libre accès total éditées par Wiley avec une remise de 10% sur les APC

L'accord concerne les [articles de revues publiés entre le 19.04.2022 et le 31.12.2024](#)

Les auteurs exercent leurs droits de publication en OA via le workflow Wiley, après l'acceptation de leur article. Ils indiquent leur établissement (UA) et choisissent parmi trois options de licence Creative Commons ([licence CC-BY recommandée](#))

« *Premier arrivé, premier servi* » : Le [stock de droits](#) (consortial et non propre à chaque établissement) est de 2757 en 2022 ([plus que 1900 environ au 07.10.22](#)). En cas d'épuisement du stock de droits, la publication en open access redevient payante mais optionnelle (remise de 15% alors applicable sur les APC)

**Wiley
Online
Library**

Pour tout renseignement,
contactez le pôle
Recherche
recherche@univ-angers.fr

A ce jour, 8 auteurs affiliés à l'ua ont vu leurs frais de publication OA pris en charge

WILEY	Request Date	Request Status	Author Name	Journal	Amount	Publication Status
View	06 Oct 2022	Approved	Lionel Sanguinet	ChemPhotoChem	N/A	In Production
View	30 Sep 2022	Approved	Marie Briet	British Journal of Clinical Pharmacology	N/A	In Production
View	04 Sep 2022	Approved	Coralie Mallebranche	Pediatric Blood & Cancer	N/A	Published in Early View
View	30 Aug 2022	Approved	Valérie Raymond	Insect Molecular Biology	N/A	Published in Issue
View	27 Jul 2022	Approved	Guillaume Tcherkez	Plant, Cell & Environment	N/A	Published in Issue
View	13 Jul 2022	Approved	Oriane Verite	Annals of Public and Cooperative Economics	N/A	Published in Issue
View	04 Jul 2022	Approved	Narcis AVARVARI	European Journal of Inorganic Chemistry	N/A	Published in Issue
View	07 Jun 2022	Approved	AURÉLIEN VENARA	Colorectal Disease	N/A	Published in Early View
View	28 May 2022	Approved	AURÉLIEN VENARA	Colorectal Disease	N/A	Published in Early View

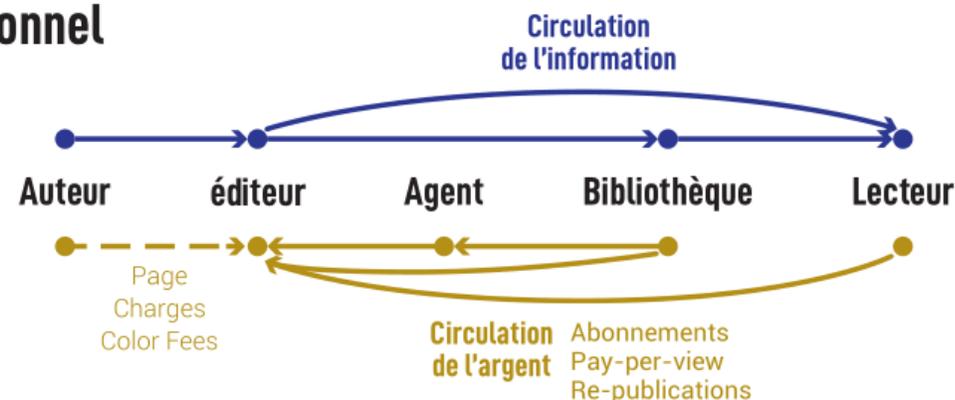
Accords « *publish & read* » : vers l'open access total (?)

Les **accords transformants** visent à une transition du **modèle traditionnel d'abonnement payant** à des revues vers celui du **libre accès aux articles**

Cette transition passe par une **1ère étape** qui consiste à **coupler les dépenses d'abonnement** en lecture d'articles non librement accessibles **aux dépenses de publication** d'articles en libre accès. La **2nde étape** devrait passer par la **conversion des dépenses d'abonnements en dépenses dédiées au libre accès** pour un modèle de revues en libre accès total

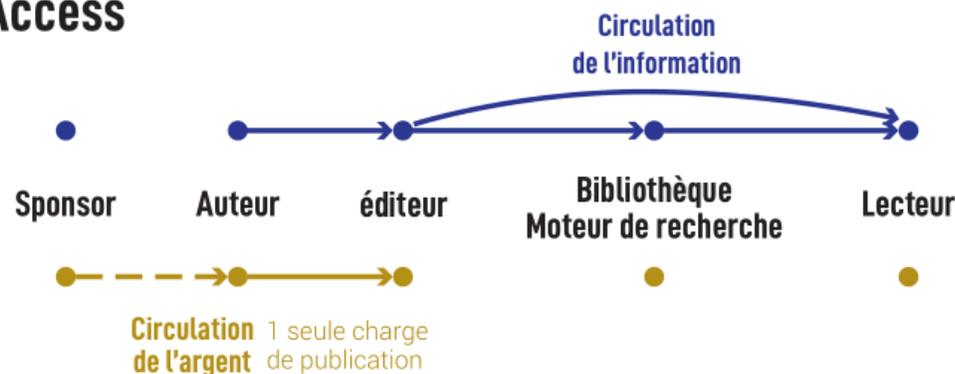
Système traditionnel

Lecteur payeur
Accès restreint



Système Open Access

Auteur payeur
Accès libre



Et n'oubliez pas : déposez vos publications en libre accès sur l'ARCHIVE OUVERTE HAL | UA



HAL | UA est l'archive ouverte pluridisciplinaire de la recherche à l'UA. Elle permet de déposer en libre accès tous types de travaux de recherche



Le dépôt sur HAL, daté et permanent, protège du plagiat. Il garantit l'antériorité, en plus d'être moissonné par les détecteurs de plagiat



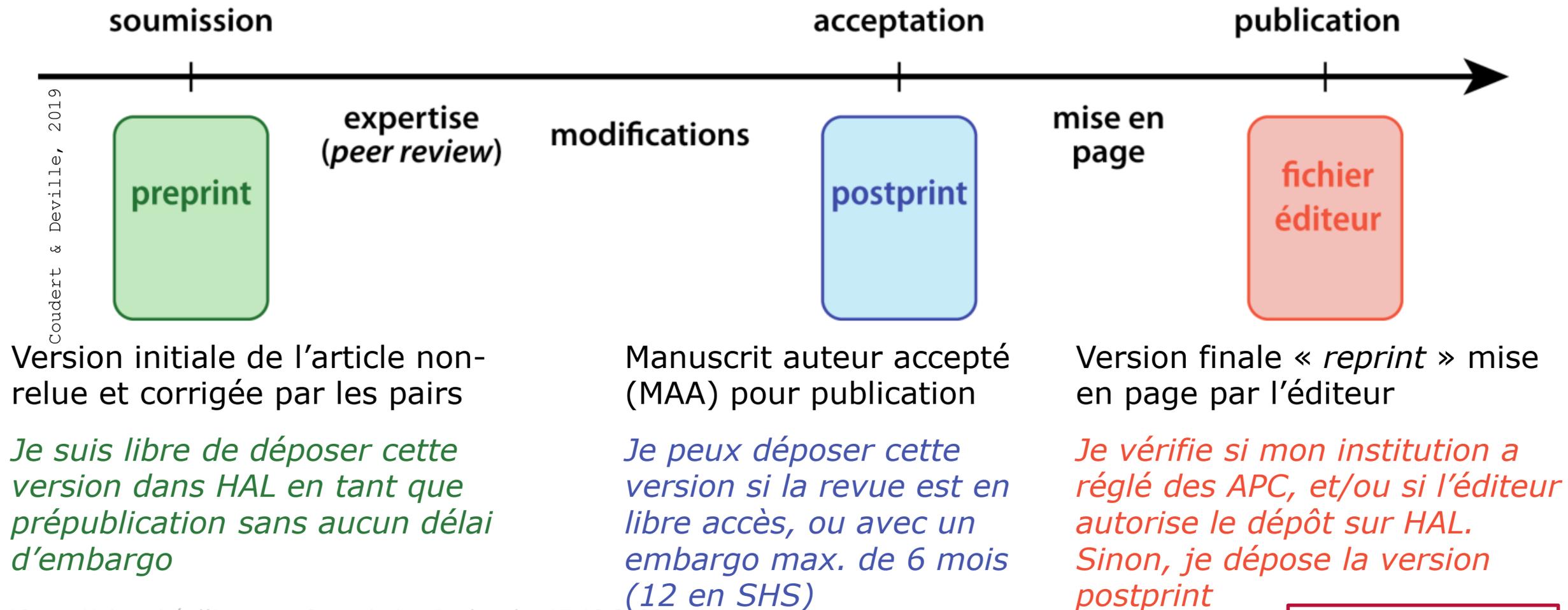
HAL offre les meilleures garanties de signalement, de pérennité d'accès et de respect des droits d'auteur, contrairement aux réseaux sociaux académiques



Déposez vos travaux pour en accroître la visibilité et protéger vos droits, et obligatoirement les .PDF de vos articles de revues (mandat de dépôt UA de 2013)

QUELS DOCUMENTS DÉPOSER SUR HAL ?

Prépublications > manuscrits auteurs > FICHIERS ÉDITEURS



Comité d'Éthique Recherche

Bilan Activité CER UA 2018 - 2022
CER COMUE au 01.01.2023

Loi Jardé

2016 : Loi dite « Jardé »

Encadrement éthique et réglementaire des Recherches Impliquant la Personne Humaine (RIPH).

Toutes les RIPH, c'est-à-dire les recherches organisées et pratiquées sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales doivent recevoir un avis favorable du Comité de Protection des Personnes (CPP)

Projets de recherche Hors loi Jardé

- Les **projets de recherche impliquant des personnes mais ne relevant pas du dispositif** de la loi « Jardé », font l'objet d'un examen du **Comité d'Éthique de la Recherche (CER)** mis en place à l'Université d'Angers en 2018.
- Le CER vise à **garantir la déontologie des protocoles de recherche.**
- Le CER émet **un avis** sur les projets.

Contexte de la mise en place d'un CER

Anticiper les contraintes imposées par les **financeurs** :

- Examen éthique de la **commission européenne** (2 phases : ethics screening puis ethics assesement conditionnant la contractualisation)
- Respecter les responsabilités éthiques figurant dans la politique scientifique et éthique de **l'ANR**

Répondre aux contraintes imposées par les **éditeurs scientifiques** :

- pour publier les chercheurs de l'UA doivent obtenir un avis d'un comité d'éthique

En bref, concrètement à l'Ua



Une procédure de saisine :

- aiguillage préalable via l'outil UA « **questionnaire sur le champ d'application** » pour savoir si le projet relève d'un CPP, du CER ou d'aucun comité.
- le dossier de saisine téléchargeable en ligne

Un délai à anticiper

- Dossier à transmettre 3 semaines avant le CER ciblé

Projets concernés :

- Les projets de recherche **individuels** (y compris les thèses), ou **collectifs**, hors rapports de fin d'étude ou thèses de médecine
- Les projets dont la **gestion financière** est **assurée par l'UA** prioritaires.
- Les projets dans presque **toutes disciplines**.
- Les projets dont les inclusions n'ont pas commencé



Equipe opérationnelle du CER Ua

Membres statutaires

- Vice-président Recherche : **Philippe SIMONEAU**
- Vice-Président délégué à la Valorisation : **Pascal RICHOMME**

3 représentant.e.s des SFR et pôles, désigné.e.s par le bureau de la Commission Recherche

- SFR MATH STIC : Frédéric LARDEUX
- SFR Confluences : Philippe ALLAIN
- SFR Confluences : Antoine BEGUIN

3 enseignant.e.s chercheurs.e.s ou chercheurs.es élus.es par la Commission Recherche

- Aubeline VINAY
- Marie BONNIN
- A pourvoir

1 doctorant élu par la Commission Recherche

- Cathy DISSLER
- (supp : Clotilde LETANG)

Invité.e.s

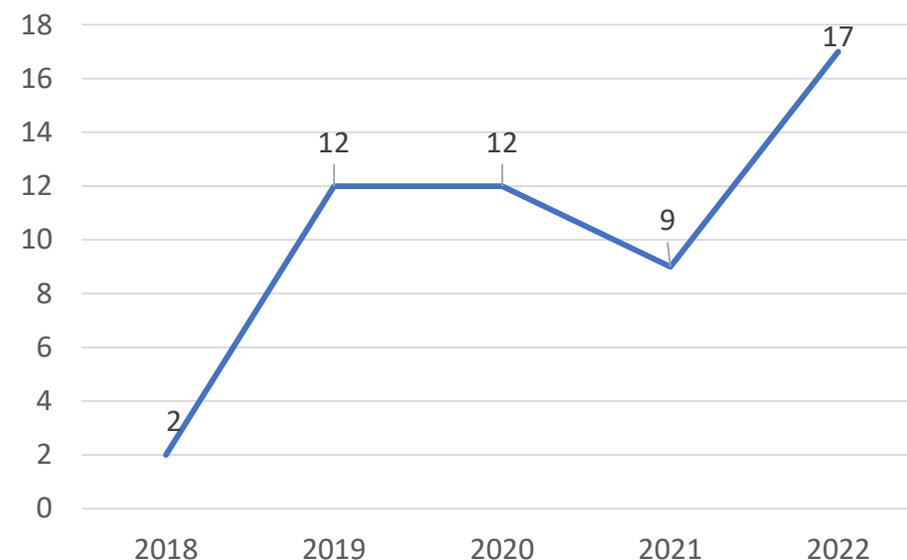
- Délégué à la protection des données (DPD) : **François AUZANNE**
- Directrice de la DRIED, ou représentant.e : **Bénédicte GIRAULT**
- Responsable du Userlab : **Florian Focone**

Nombres de saisines

UNITES DE RECHERCHE/STRUCTURE	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022
LPPL		6	5		1	12
BEPSYLAB / CLIPSY	1	4	1	2	3	11
ESO		1			5	6
GRANEM			3	2	5	10
CIRPALL				1		1
TEMOS				1		1
MITOVASC	1					1
Grappe ESA			1		1	2
ECOLE DE SAGE-FEMMES					2	2
UBO BREST		1		1		2
CH CESAME			2			2
U.PARIS NANTERRE				1		1
U. BRETAGNE SUD				1		1
TOTAL	2	12	12	9	17*	52

Période Janvier 2018 – Octobre 2022
(1 CER programmé en novembre 2022)

Saisines par année - Progression

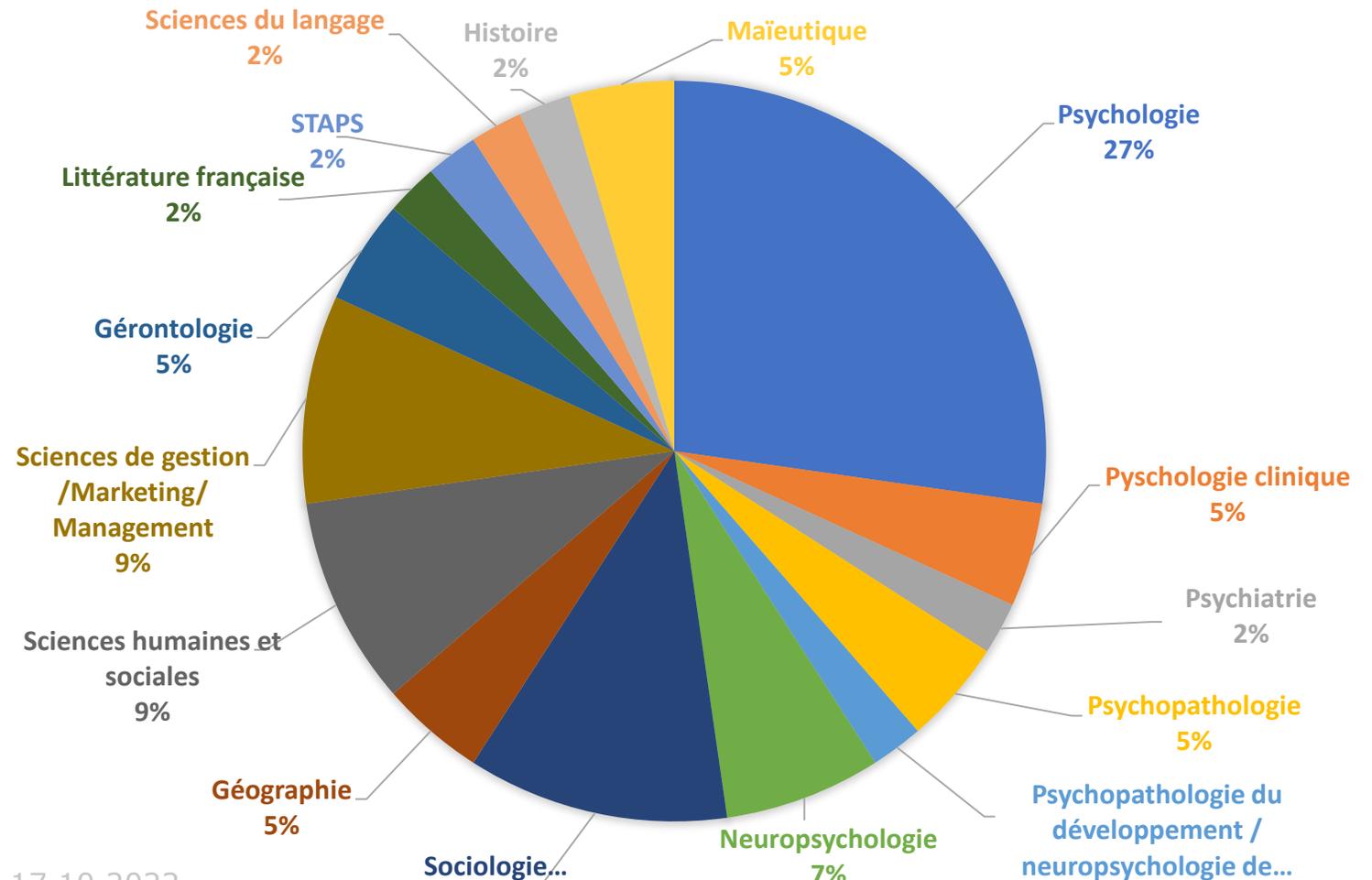


81 % des saisines concernent l'UA,
19% des structures extérieures à l'UA.

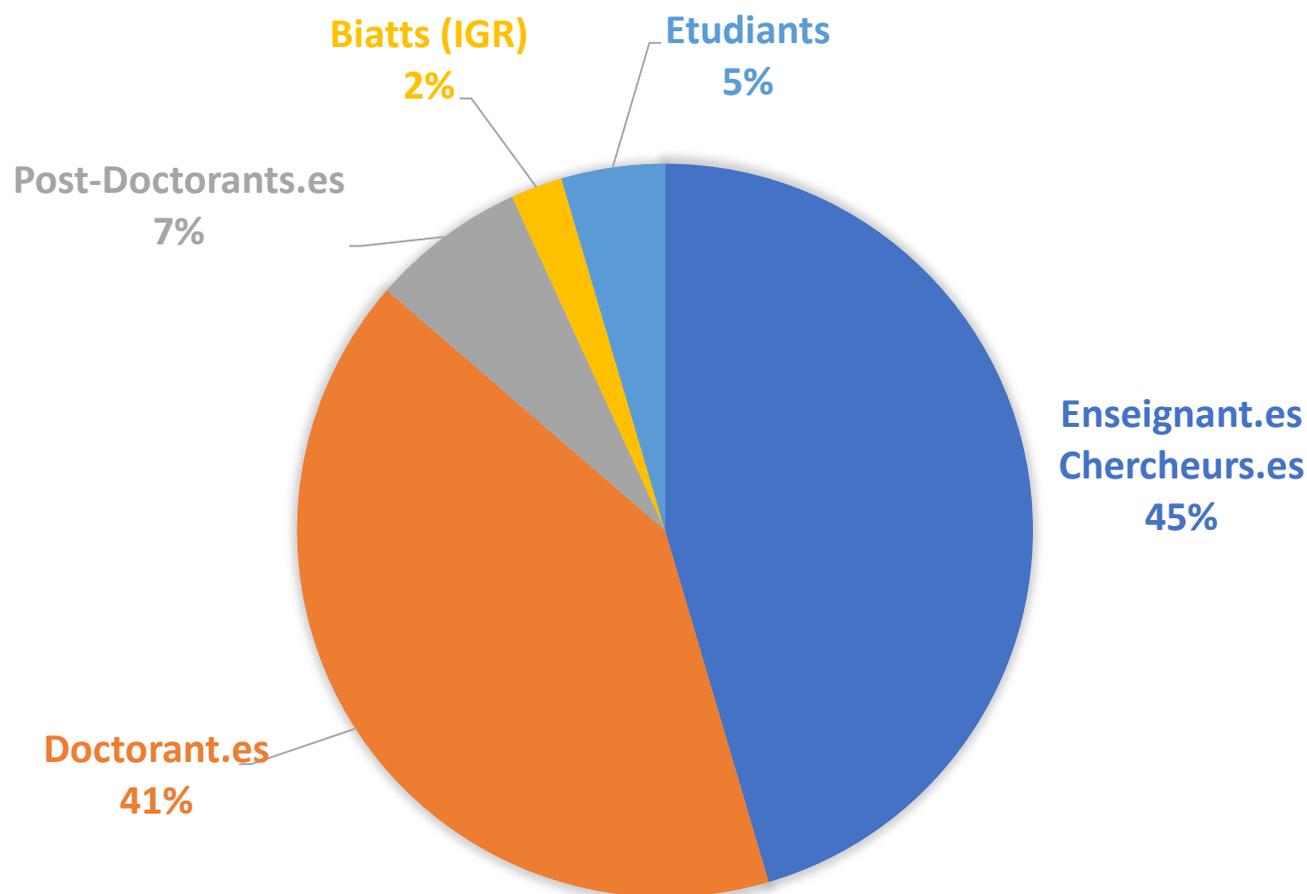
Sujets abordés

Une grande variété de sujets abordés, essentiellement en Sciences Humaines et Sociales

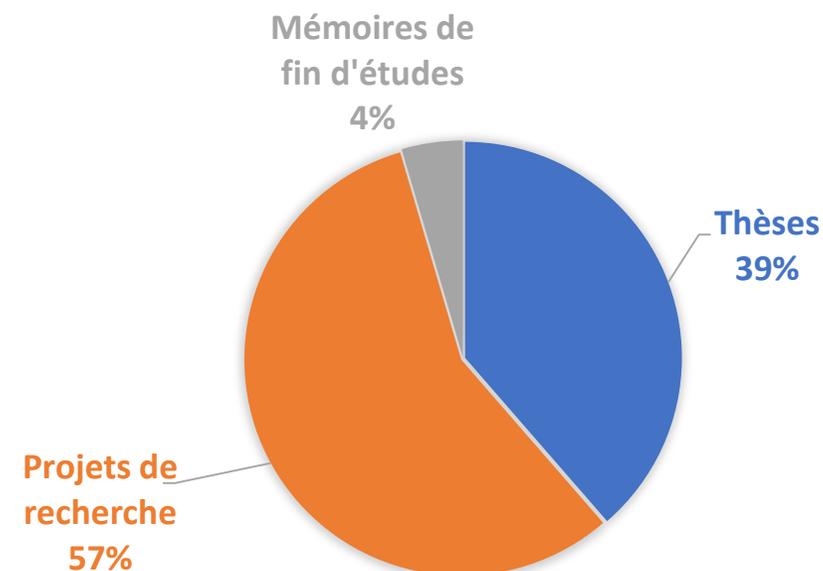
Les thématiques en lien avec les disciplines de Psychologie fortement représentées (48% des dossiers)



Profil des porteurs et typologie des projets



Thèses	18
Projets de recherche	24
Mémoires de fin d'études	2



Fonctionnement

Depuis 2018

- 17 CER (environ 4 à 6 par an)
- 52 saisines depuis 2018 avec tendance à la hausse du nombre de saisines (tendance nationale)
- 5 dossiers refusés (CER non compétent, dossiers hors champ CER UA ou dossiers incomplets)
- 2 auditions des porteurs projets pour demandes de clarifications ou renseignements complémentaires

Le Dossier de saisine est constitué du :

- Formulaire pour expliciter la démarche
- Document de recueil de consentement des participants
- Document d'information destiné aux participants

Evaluation des dossiers : 1 rapporteur par dossier

Dossiers déposés sur plateforme à disposition des membres du CER pour consultation

Discussion sur chaque dossier en séance

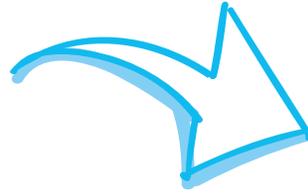
Les recommandations les plus fréquentes émises par le CER UA :

- Modalités d'anonymisation des données
- Modalités de conservation des données
- Adresse de contact universitaire générique

CER COMUE

Comue expérimentale
Angers - Le Mans

Compétence transférée à la
COMUE depuis le 01.01.2021



Mise en œuvre prévue
le 01.01.2023

Sept
2022



Dec 2022

L'adaptation du fonctionnement du CER UA vers le CER COMUE passe par :

- L'étude de la volumétrie prévisionnelle (sur la base des données UA +LMU)
- L'actualisation de la procédure UA
- L'évaluation de la charge de travail administrative
- La rédaction du RI sur la base du RI CER UA
- La composition du nouveau CER COMUE avec intégration des membres LMU
- Une campagne de communication (Newsletter, site web COMUE)

MIR 2023

Mobilités Internationales Recherche 2023
Empreinte Carbone

Appel à projet MIR 2023

Objectif : Favoriser l'attractivité et le rayonnement de la recherche et de la formation doctorale UA en Europe et à l'international

➤ Financement de mobilités entrantes et sortantes

➤ **2 sessions en 2023**

- **MIR Session 1 du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023**
- **MIR Session 2 du 1^{er} août au 31 décembre 2023**

➤ Tous les personnels (EC, doctorants*, BIATSS) impliqués dans les activités de recherche à l'Université d'Angers

**doctorants hors co-tutelle de thèse sauf si demande argumentée.*

➤ **Enveloppe : 100 000€**

Appel à projet MIR 2023



Critères de priorisation

- Intégration du projet dans la politique scientifique de l'unité de recherche et de la politique internationale de l'UA (liens IRP/IRL, Alliance européenne, ...)
- Capacité à **cofinancer** le projet
- **Participation à la réduction de l'empreinte carbone**



Bilan demandé

- Une communication destinée à l'université – CR et/ou média université.
- Perspectives de candidatures à d'autres appels à projets,
- Projets de co-publications....

MIR 2023 : Limiter l'empreinte Carbone

Quels moyens ?

- Calcul de l'émission carbone - « **Labos 1point5** » : (<https://labos1point5.org/travels-simulator>) ?



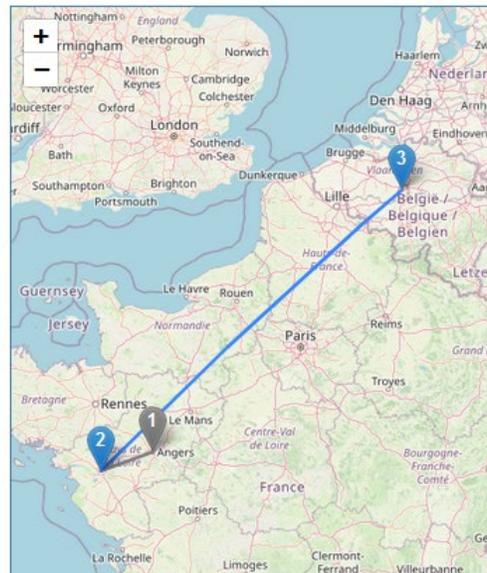
Trajet aller / retour

Liaison 2-3

Mode de transport *
Avion

Ville de départ *
Nantes

Ville de destination *
Bruxelles



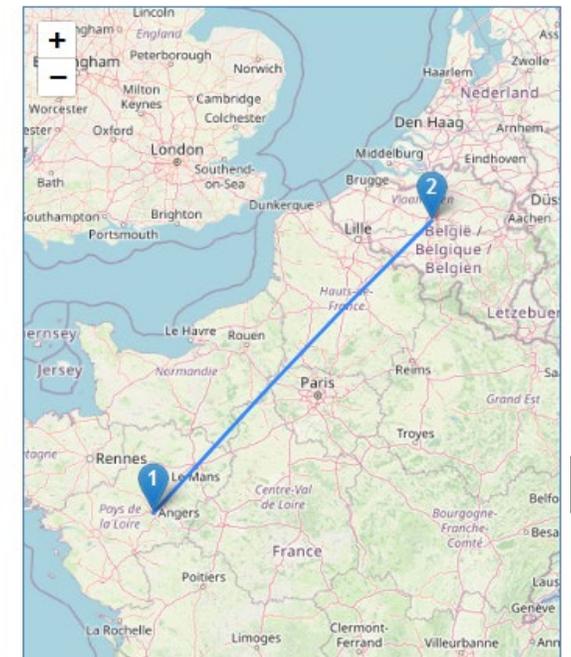
Trajet aller / retour

Liaison 1-2

Mode de transport *
Train

Ville de départ *
Angers

Ville de destination *
Bruxelles



MIR 2023 : Limiter l'empreinte Carbone

3 leviers

- Privilégier les **déplacements en train vers les pays** dont l'accès en train est facile
- Adapter la durée du séjour au **bilan carbone / jour** de la mobilité : **< 100 Kg CO2**.
Calcul du bilan carbone à partir du site Labos 1point5
(<https://labos1point5.org/travels-simulator>)
- La mise en place d'une compensation carbone versée à des ONG
eKgCO2 lié au déplacement * 0,022 €

Adapter la durée du séjour au bilan carbone

- Bilan carbone (BC) déplacements MIR 2022 : moyenne = 67,5 kg CO₂ / j
- Hypothèse : pour l'AAP 2023, éligibilité déplacement si BC < 67,5 kg CO₂ / j
- Retenu par le Bureau CR : pour l'AAP 2023, éligibilité déplacement si BC < 100 kg CO₂ / j

Risque : augmentation significative du coût du déplacement (frais de séjour)

Retenu : > 100 KG CO₂ / j



Mobilité	Durée initiale (jours)	Durée si BC < 67,5 KGCO ₂	Durée si BC < 100 KGCO ₂
Corée du Sud	10	25	15
Brésil	12	17	-
Italie	3	Train	Train
Japon	15	25	17
Afrique du Sud	5	21	15
Canada	14	18	-
Mexique	9	21	15

Mettre en place une compensation carbone

Pour chaque mobilité le coût compensation Carbone sera calculé :
 $\text{eKgCO}_2 \text{ lié au déplacement} * 0,022 \text{ €}$

Ce coût sera retiré de l'aide accordée par l'UA et reversé à des ONG :

- Fondation Good Planet (action carbone solidaire)
- Entrepreneurs du Monde
- Autres...

Pôle	Bilan C /j	Coût compensation	Pays de destination	Durée	Date mobilité	Budget total
Veg et Env	50	68,20	Nouvelle-Zélande	62	19/09/2022	7000
Veg et Env	1,6	4,22	Danemark	120	15/08/2022	6600
Matériaux	48	12,67	Israël	12	20/10/2022	6720
Matériaux	154	33,88	Corée du Sud	10	18/11/2022	3300
Math-STIC	48	34,85	Core du Sud	33	25/09/2022	11 000
LL-SHS	97	25,61	Brésil	12	06/11/2022	4 151
LL-SHS	88	5,81	Italie	3	21/09/2022	2020
LL-SHS	110	36,30	Japon	15	01/10/2022	4390
LL-SHS	26	17,16	Togo	30	01/08/2022	6256
LL-SHS	2,2	0,44	BELGIQUE	9	02/09/2022	1487
LL-SHS	291	32,01	Afrique du Sud	5	05/12/2022	2590
		271,15				

Prospective et moyens

AAP Petits Equipements

Contexte

- **AAP flash lancé en septembre pour acquisitions avant fin 2022**
- **Enveloppe disponible : 25k€**
- **15 dossiers reçus pour un montant total de 110 263 euros**
- **Priorisation effectuée directement en bureau CR**
- **Critères retenus :**
 - **Jouvence lorsque l'équipement était classé n°1 par l'unité**
 - **Cofinancement**
 - **Impact positif sur la consommation de fluides**

AAP FLASH EQUIPEMENTS

Dossiers reçus

Pôle de recherche	Unité de recherche Classement unité	Nom de l'équipement	Nouvelle acquisition	Jouvence	Montant de l'équipement (en HT)	Montant demandé à l'UA	Co-financement
1 - Végétal & Env.	IRHS 1/3	Agitateur orbital		x	4 229,27	3 229,27	Oui
1 - Végétal & Env.	IRHS 2/3	Pack éclairage-fluorescence	x		14 867,00	14 867,00	Non
1 - Végétal & Env.	IRHS 3/3	Poste de sécurité microbiologique de type 2	x		7 335,00	7 335,00	Non
1 - Végétal & Env.	SONAS	Refroidisseur-réfrigérant	x		8 238,00	8 238,00	Non
1 - Végétal & Env.	BiodivAG	Stéréomicroscope ZEISS Stemi 508 équipé Axiocam 208 color	x		4 172,31	4 172,31	Oui
2 - Santé	MITOVASC 1/2	Centrifugeuse réfrigérée de paillasse	x		10 717,00	10 717,00	Non
2 - Santé	MITOVASC 2/2	Etireuse de capillaires		x	10 000,00	10 000,00	Non
2 - Santé	MINT	Station d'impression 3D Asiga Max X 27	x		13 649,00	3 649,00	Oui
2 - Santé	CRCI2NA éq 5 GLIAD	Congélateur à -80°C		x	11 900,00	10 000,00	Oui
3 - Matériaux	Moltech Anjou	Système de distillation sécurisé 8 voies	x		12 000,00	8 500,00	Oui
3 - Matériaux	Lphia 1/4	2 Filtres optiques fibrés accordables en longueur d'onde et bande passante	x		4 927,08	4 927,08	Non
3 - Matériaux	Lphia 2/4	Jouvence cluster de calcul	x	x	10 655,00	10 655,00	Non
3 - Matériaux	Lphia 3/4	Système de mesure de M2	x		11 935,74	5 935,74	Oui
3 - Matériaux	Lphia 4/4	Laser cw 532 nm		x	4 038,00	4 038,00	Non
4 - Math-STIC	LERIA	Commutateurs		x	4 000,00	4 000,00	Non
						110 263,40	Co-financement OK

AAP FLASH EQUIPEMENTS

Dossiers retenus

Dossiers retenus en liste Principale

Pôle de recherche	Unité de recherche Classement unité	Nom de l'équipement	Nouvelle acquisition	Jouvence	Montant de l'équipement (en HT)	Montant Retenu BCR
1 - Végétal & Env.	IRHS 1/3	Agitateur orbital		x	4 229,27	3 229,27
1 - Végétal & Env.	SONAS	Refroidisseur-réfrigérant	x		8 238,00	4 119,00
1 - Végétal & Env.	BiodivAG	Stéréomicroscope ZEISS Stemi 508 équipé Axiocam 208 color	x		4 172,31	2 086,16
2 - Santé	MINT	Station d'impression 3D Asiga Max X 27	x		13 649,00	3 649,00
2 - Santé	CRCI2NA éq 5 GLIAD	Congélateur à -80°C		x	11 900,00	10 000,00
3 - Matériaux	Moltech Anjou	Système de distillation sécurisé 8 voies	x		12 000,00	6 000,00
4 - Math-STIC	LERIA	Commutateurs		x	4 000,00	4 000,00
						33 083,43

Surcoût (~8k€)
pris en charge
sur FI

Dossiers retenus en liste complémentaire

Pôle de recherche	Unité de recherche Classement unité	Nom de l'équipement	Nouvelle acquisition	Jouvence	Montant de l'équipement (en HT)	Montant Retenu BCR
2 - Santé	MITOVASC 1/2	Centrifugeuse réfrigérée de paillasse	x		10 717,00	5 358,50
3 - Matériaux	Lphia 1/4	2 Filtres optiques fibrés accordables en longueur d'onde et bande passante	x		4 927,08	2 463,54

Vie des Laboratoires

AAP interne 2019 - Présentation du projet COCAGNE par Florent QUELLIER – information

AP commission recherche 2019
Cocagne,
enquête sur les végétaux et les paysages des Pays de
Cocagne européens (XIII^e-XVIII^e s.)



Florent Quellier

PU histoire moderne / Directeur du département d'histoire

17/10/2022 Commission recherche

Projet Cocagne

- Établir un corpus raisonné des versions littéraires et iconographiques des Pays de Cocagne européens.
- Mener, pour les végétaux et les paysages, une étude comparatiste à la fois dans le temps et dans l'espace des différentes versions repérées.
- Constituer un réseau de chercheurs et de chercheuses sur les Pays de Cocagne

Budget 21 900 euros / dépenses 3 226 euros 76 du 01/04/2019 au 31/12/2021

	Total coût prévisionnel	2019	2020	2021
Équipement < 5k€ TTC				
Fonctionnement				
-Stagiaire	3 600		3 600	
-Consommables	500	250	250	
-Documentation	1 500	1 000	500	
-Frais de mission*	11 000	3 500	7 500	
-Frais de colloque**	800		800	
Autre				
Traduction d'un article	1 500		1 500	
Traduction néerlandais	1 500	1 500		
Achat droits iconographie /frais de publication	3 500			3 500
TOTAL		6 250	14 150	3 500

Dépenses : 3 226 euros 76

- 17 juin 2019 : Réunion plénière / présentation du projet Angers
- 13 – 17 septembre 2019 : mission BnF – Paris
- 09 – 12 décembre 2019 : mission Bologne
- 25 – 1^{er} mars 2020 : mission BnF-Paris
- 10 – 14 janvier 2022 : mission Milan.
- Achats de livres

Résultats scientifiques

Séminaire interdisciplinaire
TeVoMeMo
*Les textes voyageurs
entre haute et basse Cocagne*

14H-17H
LUNDI 20 MAI
2019

 MSH
ANGE-SUON

MAISON DE LA RECHERCHE GERMAINE TILLION
Salle Frida Kahlo
5 bis, Boulevard de Lavoisier, Angers

Présentation par Florent Quellier, Professeur d'Histoire moderne, TEMOS, Université d'Angers, du projet COCAGNE.
Mise à l'épreuve interdisciplinaire de trois textes de Cocagne au prisme des textes voyageurs.
Échanges et préparation des manifestations suivantes.



« Voyage des mets, voyage des mots : comment le concept de textes voyageurs peut-il se décliner en Cocagne ?

- Présentation par Florent Quellier du projet COCAGNE soutenu par la Commission Recherche de l'Université d'Angers.
- Mise à l'épreuve interdisciplinaire de trois textes de Cocagne au prisme des textes voyageurs.
- Échanges et préparation des manifestations suivantes. Atelier pour les membres du groupe du séminaire interdisciplinaire Porosités 12-18 et TeVoMeMo, organisé par Isabelle Trivisani-Moreau, Sandra Contamina et Frédérique Le Nan, avec l'aide de la [MSH Ange Guépin](#) et des autres instances participantes: 3 L.AM, [ESO](#), [TEMOS](#), [l'Université d'Angers](#), la [SFR Confluences](#). »

Université d'Angers

- Isabelle Trévisani-Moreau (Littérature, XVII^e siècle)
- Frédérique Le Nan (Littérature, Moyen Âge)

20 mai 2019

Séminaire interdisciplinaire
TeVoMeMo : Les textes voyageurs entre Haute et basse
Cocagne, Angers

17 juin 2019

Réunion Cocagne
/ Angers

Université de Lille

Valérie Boudier
MCF-HDR histoire de l'art

Italie

Massimo Montanari PU-
histoire médiévale, univ.
Bologne
Francesca Donati-Putti,
histoire médiévale, univ-
Bologne
Antonella Campanini,
Pollenzo

Séjour de recherche à
Bologne
(**9-12 décembre 2019**)

Séjour de recherche à
Milan – raccolta Bertarelli
(**10 – 14 janvier 2022**)

Allemagne

Christine Ott, PU littérature française,
université Goethe, Francfort-sur-le-
Main / Karin Becker

8 – 11 septembre 2021

« Mondes gras.
Gourmands et
fainéants » Francfort

Espagne

María de los Ángeles Pérez
Samper, PU histoire moderne,
université de Barcelone

Constitution d'une
équipe de chercheurs et
chercheuses et d'un
réseau européen

Repérage des versions littéraires européennes des Pays de Cocagne.

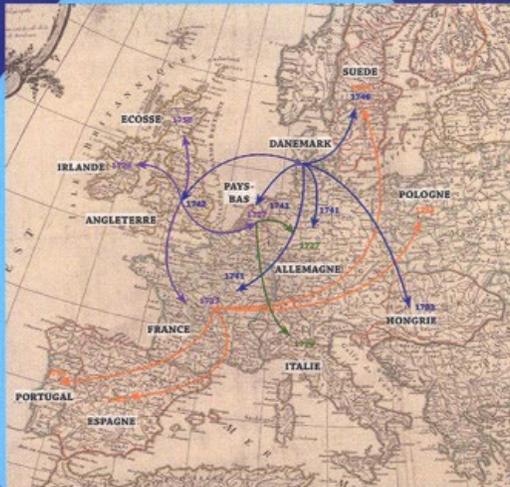
Inventaire en collaboration avec Karin Becker, université de Münster, réalisé en 2019-2020

	allemand	anglais	espagnol	français	italien	Latin	néerlandais	polonais	TOTAL
XIIIe-XVe	04	02	–	02	01	01	01	–	11
XVIe	09	–	03	04	10	01	01	01	29
XVIIe	05	01	–	07	03	01	03	01	21
XVIIIe	04	–	–	02	04		02	–	12
TOTAL	22	03	03	15	18	03	07	02	73

Des publications :

F. Quellier, « Le pays de Cocagne, un texte voyageur du Moyen Âge aux Temps modernes », p. 253-269.

Les Textes voyageurs
des périodes
médiévale et moderne



Nouvelles Recherches sur l'Imaginaire
Sous la direction de
Sandra Contamina et Isabelle Trivisani-Moreau

PUR

Le pays de Cocagne, un texte voyageur du Moyen Âge aux Temps modernes

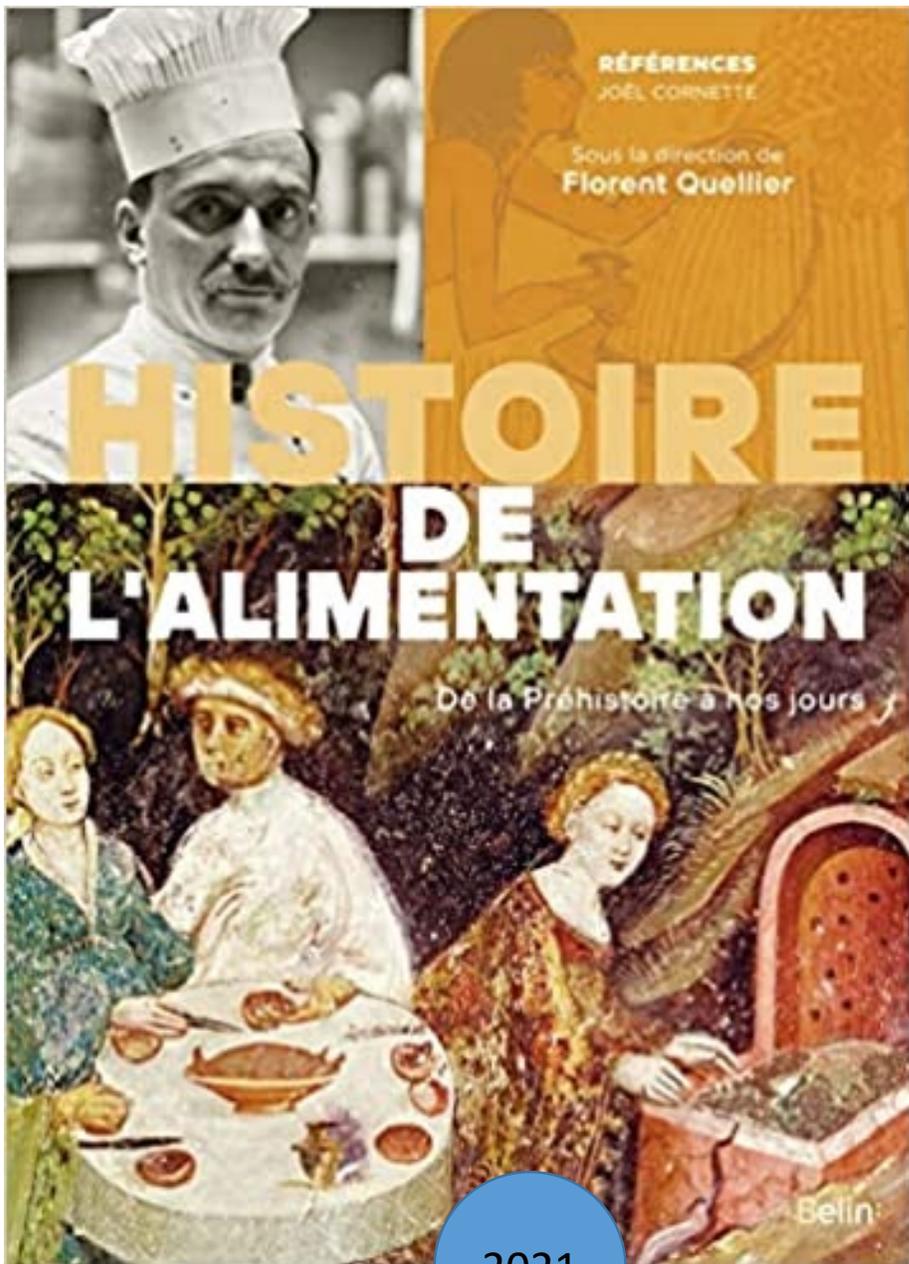
Un texte empruntant à plusieurs traditions

Un texte voyageant en Europe occidentale

Un texte réactualisé par l'imaginaire américain

Du fabliau à la carte, les pérégrinations matérielles de Cocagne

<https://books.openedition.org/pur/143649?lang=fr>



2021

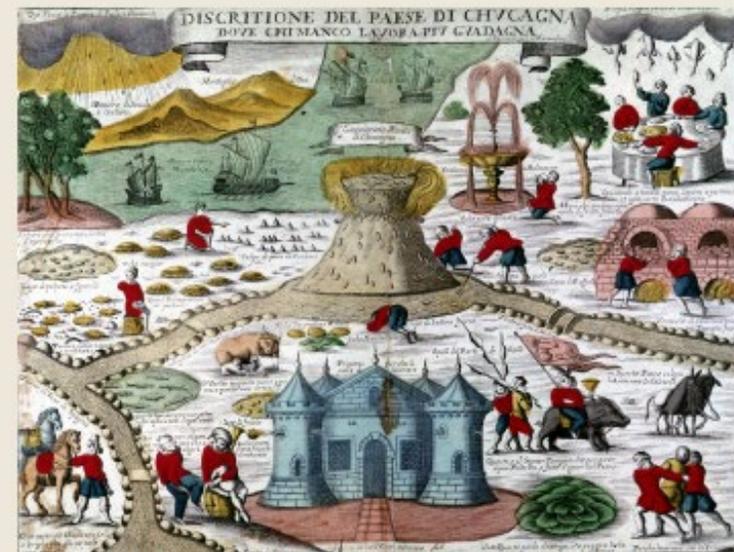
Voyage au Pays de Cocagne

Si la première description écrite connue du Pays de Cocagne est offerte par un fabliau français du XIII^e siècle, la fable plonge ses racines dans les mythes de l'Antiquité (âge d'or, fontaine de jouvence), les récits bibliques et le merveilleux chrétien, sans oublier une possible influence de la mythologie celtique, voire, pour les versions espagnoles, du paradis musulman.

Au cours des derniers siècles du Moyen Âge, nous en retrouvons des versions en Italie (Cocagna), dans l'espace germano-flamand (Scharoffen l'nd, Cockamgen), dans les îles anglo-irlandaises (Cockaigne) et, à partir du XIV^e siècle, en Espagne avec la tierra de jaja. Réactivée par les récits de la conquête de l'Amérique et la quête de l'Eldorado, la fable connaît son apogée aux XVII^e-XVIII^e siècles. Dans ce pays merveilleux, souvent une île située à l'Ouest, lointaine et d'accès difficile, la nourriture à profusion demeure à la libre disposition des habitants. Ceux-ci peuvent manger et boire ce qu'ils désirent et quand ils le souhaitent, dans la quiétude d'un éternel printemps-été sans soucis. La nature offre d'elle-même de savoureux aliments gras, carnés ou sucrés, continuellement prêts à être consommés. Des porcs se promènent avec un couteau planté dans leur dos afin de permettre à qui veut de prélever une côtelette, les volailles rôties tombent du ciel, les chapeliers de saucisses servent de clôture, des arbres ploient sous les fruits déjà confits, des tourses et des gâteaux poussent en plein champ, les mines recèlent de massepains ou de jambons, les fleuves charrient des poissons rôtis, bouillis ou cuits de cent façons, des saumons, des esturgeons et des aloses... Si les différentes versions déclinent toutes le même thème de la profusion gratuite de mets et de boissons, des adaptations gastronomiques locales existent : fleuve de bière en Flandres, de vins de Beaune et de Tonnerre en France, de miel en Espagne, dans lequel tombe des belgiens, montagne-marmite érupive en Italie crachant des pâtes, lesquelles se couvrent de parmesan lors de leur descente avant d'être récupérées.

Fable initialement contestataire des interdits sexuels (l'amour libre est présent dans les premiers textes) et alimentaires imposés par l'Église, et fortement hostile au développement de la société précapitaliste (une prison est même prévue pour ceux qui auraient l'idée saugrenue de vouloir travailler), le Pays de Cocagne devient progressivement un simple motif carnavalesque du monde inversé et, sous la plume des moralistes, le domaine des fainéants et des lâches, sans cesser d'être un trompe-la-faim pour une population européenne marquée par la peur du manque.

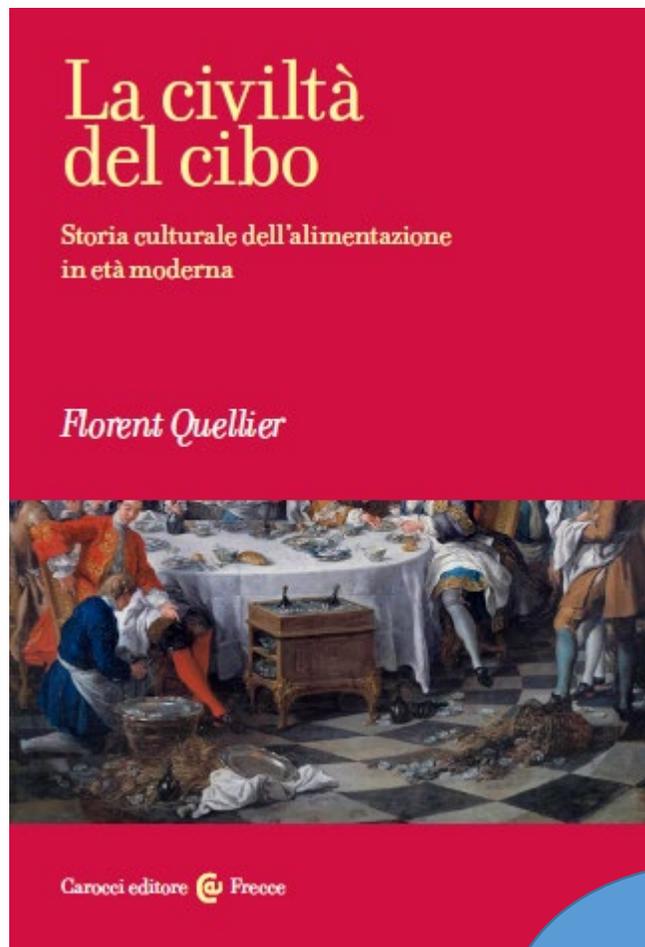
Pour les voyages par voie terrestre dans des lieux plus ou moins peuplés, nombre de systèmes pour assurer aux voyageurs un bon approvisionnement existent. Les xenodochia, lieux d'assistance ordinairement gérés par des religieux, hébergent ainsi les pèlerins. Ils y trouvent de la viande séchée, des poissons salés, du fromage, de la charcuterie, du pain. Pour les voyageurs plus aisés, qui peuvent dépenser de l'argent, les tavernes ne manquent pas : on y trouve de quoi se nourrir et dormir, et du fourrage pour les chevaux. La plupart offrent de la nourriture de conserve, mais également des soupes de légumes ou de viande, froides ou à réchauffer.



Anonyme, Descrizione del Paese di Chvcagna, Bassano del Grappa, Remondini, seconde moitié du XVIII^e siècle.

À la découverte de la nourriture de l'Autre : proche...

Au XII^e siècle le compilateur du Guide du pèlerin parcourt dans son ouvrage la route qui conduit à Saint-Jacques-de-Compostelle en donnant au pèlerin, entre autres, des renseignements concernant la nourriture qu'il trouvera dans les lieux qu'il va traverser : « Dans le Bordelais [...] le vin est excellent, le poisson abondant. » Les Landes, par contre, sont « un pays désolé, où l'on manque de tout ; il n'y a ni pain, ni vin, ni viande, ni poisson, ni eau, ni sources ; les villages sont rares dans cette plaine sablonneuse qui abonde cependant en millet, panic et en porcs ». Le Pays basque est « pauvre en



octobre
2022

1. LA CULTURA DELLA FAME E QUELLA DELL'ABBONDANZA

[...]

1.2. GLI SPAZI DELLA COMPENSAZIONE

[...]

1.2.3. La compensazione attraverso l'immaginario

[...]

Le frustrazioni alimentari del periodo danno origine a un paese immaginario proveniente dal Medioevo. Se la prima descrizione scritta conosciuta del paese di Cuccagna è un *fabliau* francese del XIII secolo, la favola affonda le radici in miti dell'Antichità (età dell'oro, fonte della giovinezza), nei racconti biblici, nel meraviglioso di ambito cristiano o anche, per le versioni spagnole, nel paradiso musulmano. A partire dagli ultimi secoli del Medioevo, ne ritroviamo in Italia (*Cuccagna*), in area germano-fiamminga (*Scharaffenland*, *Cockaengen*), nelle isole anglo-irlandesi (*Cokaigne*) e, a partire dal XVI secolo, in Spagna con la *tierra o isla de Jauja*, dal nome di una valle peruviana [...]

Science ouverte / la création
d'une bibliothèque numérique
des Pays de Cocagne européens

Octobre 2020 – février 2021 :
Étudiant.e.s du master 2 SIB,
option « Création et gestion des corpus numériques »
en collaboration avec Mme Florence Alibert, mcf en humanités numériques

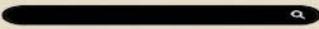
Nouvel onglet x +

← → ↻ G ☆ * 🔴 ⋮

☰ EN

Les Pays de Cocagne

Né d'un imaginaire commun européen, le pays de Cocagne est une terre d'abondance de plaisir et de jeux, où le travail est proscrit. Cette utopie apparaît en Europe dès le XIII^e siècle et nous la retrouvons dans la littérature, dans l'iconographie ainsi que dans les objets. Elle se nomme Cuccagna en Italie, Tierra de Jauja ou Isla de Chacona en Espagne, Land of Cokaigane ou Land of Plenty dans les œuvres anglo-irlandaises, Schlaraffenland, en Allemagne ou encore Cockaengen ou Luilekkerland aux Pays-Bas. C'est cette diversité de représentations et d'interprétations que nous vous proposons de découvrir ici, bienvenue !



«Les religions de Cocagne au XVI^e siècle, Florent Quellier, France»

Auteurs/ices

Sélection... ▼

Ein schönes
Honigsüßes Lie

Sélection...

- [Anonyme] (29)
- Backer, Jacques de (1545-1585). Auteur de l'illustration (1)
- Bianchi, Giulio Cesare (175?-1780). Auteur de l'illustration (1)
- Blessebois, Pierre-Corneille (1646-170?). Auteur du texte (1)
- Boccaccio, Giovanni (1313-1375). Auteur du texte (1)
- Bolte, Johannes. Auteur du texte (1)
- Bosch, Jérôme. Auteur de l'illustration (1)
- Brant, Sebastian (1457-1521). Auteur du texte (2)
- Brueghel, Pieter (1525-1569). Auteur de l'illustration (1)

Vulgarisation scientifique

**« Au pays de Cocagne »,
la Nuit européenne des chercheur.e.s
Angers
24 septembre 2022**

Nuit européenne des chercheur.e.s...





NANTES
HISTOIRE

...conférence grand
public...

Le pays de Cocagne par mets et par mots
(XIIIe -XVIIe siècles)

22 novembre 2021 | Florent Quellier

Titulaire de la chaire CNRS histoire de l'alimentation des mondes modernes de 2010 à 2015, Florent Quellier est professeur d'histoire moderne à l'université d'Angers, membre du laboratoire TEMOS (Temps, Mondes, Sociétés), UMR 9016

[En savoir plus](#)

Écouter la conférence (Podcast)

[Nantes-Histoire](#) · [Florent Quellier – Le pays de Cocagne par mets et par mots \(XIIIe -XVIIe siècles\)](#)

<https://nantes-histoire.org/details-des-conferences/>

RÉCIT MYTHOLOGIE OCCIDENTALE

Le pays de Cocagne, sinon rien !

Là-bas, on ne connaît ni le péché originel ni la famine... L'Europe en a rêvé durant plusieurs siècles. Venu des mythologies gréco-latine et celtique, il a bouleversé l'ordre établi, avant d'être récupéré par les pédagogues.

PAR FLORENT QUELLIER

Ventres affamés La patrie de la paresse et de la gourmandise nourrit toujours menacés par la disette. • Le Pays de Cocagne, de Bruegel l'Ancien (1567), Alte Pinakothek, Munich.



Le pays de Cocagne regrettent la paix et l'abondance et la diversité alimentaires, la jeunesse éternelle et la fête, autant de conditions à un bonheur strictement terrestre. Utopie matérialiste, le pays de Cocagne campe un monde où la culpabilité face aux plaisirs charnels n'existe pas. Quant aux notions de travail et de commerce, elles y sont inconnues – une prison est parfois prévue pour enfermer les hommes qui aiment la nature produit d'elle-même les biens manufacturés et les mets prêts à être consommés. Bien nourris, bien vêtus et sans souci, les hommes et les femmes y sont conduits par leur seul plaisir. Apparus dans un texte français, le *Fabliau de Coquaigne*, rédigé en Picardie au milieu du XIII^e siècle, cette fable circule ensuite en Italie, dans les mondes germanique, flamand, anglo-irlandais et, à partir du XVI^e siècle, en Espagne. Réactualisée par l'imaginaire dans la seconde moitié du XVII^e siècle, cette contrée fabuleuse emprunte à plusieurs traditions. Comme au paradis terrestre, l'homme n'a pas à se soucier de la nourriture. L'idée même de faim y est inconnue. La géographie des lieux est identique : le fleuve ou la fontaine d'artre et le jardin, une nature foisonnante et paisible. Mais ce pays de Cocagne n'est pas le paradis terrestre des Écritures et des théologiens. En revanche, dans les versions espagnoles, l'influence de l'imaginaire sensuel du paradis musulman semble inconcevable. Là où le récit de la Genèse indique que « la terre produisit de la verdure : des herbes portant semence selon leur espèce, des arbres contenant leur semence » (Gn I, 12), les arbres de Cocagne ploient sous l'abondance et la diversité des mets qu'ils portent et la terre produit directement des gâteaux

Tout un programme Cette contrée mystérieuse et gourmande échappe à la géographie. Tout change avec la découverte des Amériques, et les Espagnols ont été fait de la localiser du côté du Pérou. • Description du pays de Cocagne ou Qui ne travaille pas gagne plus, de Giovanni Remondini (1660).



et des fromages. Et, contrairement à Adam et Ève avant la chute, on y mange de la chair et on y boit du vin. Le pays de Cocagne propose une inversion des conséquences du péché originel : si les ronces y raissent et les prés d'appes grappes de raisin, il faut y lire l'écho inverse de cette terrible sentence : « À force de peines tu en tireras [du sol] subsistance tous les jours de ta vie. Il produira pour toi épines et chardons et tu mangeras l'herbe des champs » (Gn III, 17-18).

Rivières de lait

Mais l'utopie du pays de Cocagne plonge également ses racines dans l'Antiquité, tant elle s'apparente à l'image de la corne d'abondance déversant les produits d'une nature généreuse. Le mythe grec de l'âge d'or, ce temps béni sans guerre, sans maladie, sans souffrance et sans travail où les hommes vivaient comme des dieux dans une nature bienfaisante, n'est pas loin, tout

comme sont notables les emprunts au mythe de la fontaine de jeunesse. La mythologie celtique connaît des motifs similaires liés à l'opulence alimentaire (des chaudrons d'abondance), au climat clémente, à la jeunesse éternelle et à la sexualité libre, qui ont également pu nourrir l'imaginaire occidental du pays de Cocagne. Loin et difficile d'accès, ce pays imaginaire est bien souvent une île, ordinairement située quelque part à l'ouest. On s'y rend en bateau ou par les airs après un long périple, mais, si on le quitte, on ne peut plus en retrouver de fromages dressés et les fleuves, les mers et les lacs sont de vin ou de lait. Des tourtes merveilleux offrent toute l'année des fruits à parfaite maturité ou déjà confits, des gâteaux sucrés, des pâtés, des pertrix... Des tables servies d'attendre et continuellement, alors que des marmites ne cessent de cuire »

...article grand public.

Historia, mai 2022, n° 905, pp. 60-63

- Demain :

Rédaction en cours d'un article sur « les végétaux du pays de Cocagne : reconsidérer la catégorie du gras ».

- Après-demain (juin 2023) :

Co-organisation d'un colloque international sur culture matérielle et confessions religieuses à l'époque moderne, Lille, 8-9 juin 2023.

Communication « Boire en Cocagne », Boire à la Renaissance, 65^{ième} Colloque d'Etudes Humanistes – CESR, Tours, 26-29 juin 2023.

- Après après-demain (horizon 2023-2024) :

Dépôt d'un dossier IUF senior sur les pays de Cocagne avec ouverture possible du projet IUF vers un projet ERC.

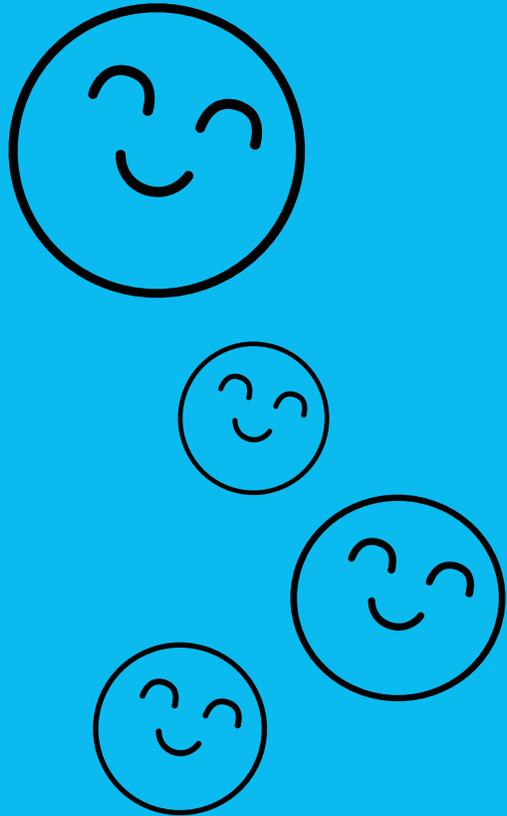


Calendrier 2022/ 2023

Lundi 14 novembre (14h30)

Lundi 05 décembre (14h30)

Lundi 16 janvier (14h30)



Merci !